

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Document de travail

**L'économie informelle :
permettre une transition vers la
formalisation**

**Colloque interrégional tripartite sur l'économie informelle :
Permettre une transition vers la formalisation**

Genève, 27-29 Novembre 2007



Copyright © Organisation internationale du Travail 2007
Première édition (2007)

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n^o 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Données de catalogue du BIT

L'économie informelle : permettre une transition vers la formalisation / Organisation internationale du Travail. - Genève: OIT, 2007
1 p.

ISBN: 978-92-2-220534-9

International Labour Office
informal economy / informal employment / decent work / developing countries

03.01.5

Egalement disponible en anglais: *The informal economy: enabling transition to formalization* (ISBN 978-92-2-120534-0), Genève, 2007 et en espagnol: *La economía informal : hacer posible la transición al sector formal* (ISBN 978-92-2-320534-8), Genève, 2007.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns

Imprimé en Suisse

L'économie informelle: permettre une transition vers la formalisation

Introduction

1. Par une décision du Conseil d'administration du BIT, le *Colloque interrégional sur l'économie informelle: Permettre une transition vers la formalisation*, rassemble, à Genève, du 27 au 29 novembre 2007, quelque 50 représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, en plus de spécialistes et d'institutions, d'experts et de chercheurs, de pays donateurs et de représentants des organisations internationales et régionales du système de l'ONU.
2. Faisant suite à la Résolution de la Conférence internationale du Travail de 2002 sur le travail décent et l'économie informelle, ce colloque constitue une nouvelle étape en ce qui concerne l'analyse et l'échange entre les pays et les régions des approches qui peuvent étendre efficacement l'Agenda du travail décent pour atteindre tous les travailleurs et toutes les unités économiques quel que soit le lieu de leurs activités. En mars 2007, la Commission de la politique économique et sociale du Conseil d'administration du BIT a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre depuis 2002. Ce débat fructueux a montré que si l'informalité s'étendait et demeurerait un défi important au plan du développement, de nombreux pays cherchaient de nouvelles politiques, des solutions novatrices et des réponses concrètes afin de promouvoir le travail décent pour une part significative de la population active.¹
3. Il est un fait qu'à l'aube du 21^e siècle, la majeure partie de la population active du monde trouve ses moyens de subsistance dans les conditions de vulnérabilité et d'insécurité de l'économie informelle. On estime que l'emploi informel englobe environ 65 pour cent de l'emploi non agricole dans les pays en développement d'Asie, 51 pour cent en Amérique latine, 48 pour cent en Afrique du Nord, et 72 pour cent en Afrique subsaharienne.² Cette part serait nettement plus importante dans certains pays si l'emploi informel dans l'agriculture était inclus. La représentation des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des minorités, des travailleurs migrants et des peuples indigènes et tribaux est disproportionnée. L'économie informelle inclut principalement des activités de petite échelle dans les secteurs traditionnels de l'économie, mais aussi une partie des nouvelles stratégies de production et de la configuration changeante de l'emploi dans l'économie mondiale. Dans un grand nombre de régions du monde, la majeure partie des emplois nouveaux créés sont informels, qu'il s'agisse du travail indépendant ou du travail salarié. L'informalité ne régresse pas nécessairement avec la croissance des pays; plusieurs pays connaissent une informalisation croissante en dépit de bons résultats économiques.

¹ Document GB.298/ESP/4: *L'économie informelle*, Conseil d'administration, 298^e session, Genève, mars 2007.

² *Women and men in informal economy: A statistical picture* (Genève, BIT, Secteur de l'emploi, 2002).

4. Dans le contexte des déficits de travail décent au plan mondial, s'affranchir de l'informalité est de plus en plus considéré comme le principal défi en matière de développement dans les diverses régions. Cette question est capitale pour réaliser le travail décent en tant qu'objectif mondial et pour tous les travailleurs, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et pour favoriser une mondialisation juste. C'est dans ce contexte que le débat relatif à l'économie informelle et les stratégies possibles pour progresser vers la formalisation prennent une ampleur nouvelle à tous les niveaux et dans divers milieux.
5. Adoptée en 2006, la Déclaration ministérielle sur le travail décent du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a mis l'accent sur les politiques qui favorisent l'intégration de l'activité économique informelle dans l'économie principale et qui visent les liens réciproques entre la réduction de la pauvreté en milieu rural et sa réduction en milieu urbain. On retrouve des préoccupations et des engagements semblables au niveau régional et au niveau national ainsi que dans toutes les institutions internationales.
6. Cette ampleur accrue du débat au niveau des politiques a relancé la recherche de solutions novatrices et de réponses concrètes susceptibles de favoriser le travail décent pour une part importante de la main-d'œuvre en préservant et améliorant ses perspectives en termes de revenus et de moyens de subsistance tout en encourageant la compétitivité des pays dans l'économie mondiale. Le colloque examinera un certain nombre d'approches et de stratégies nouvelles qui permettent une transition vers la formalité dans différents contextes. Leur évaluation d'un point de vue tripartite et interrégional peut enrichir le débat actuel et permettre de tirer des enseignements tangibles débouchant par la suite sur une application généralisée. Le colloque identifiera aussi les lacunes existantes dans les connaissances et la mise en œuvre, ainsi que les moyens d'intensifier l'action.
7. Dans le présent document de travail, on rappellera tout d'abord la teneur et les conclusions de la discussion la plus récente à l'OIT sur l'économie informelle. Puis on passera à une brève présentation des politiques stratégiques essentielles qui se retrouvent dans l'ensemble de l'Agenda du travail décent et le débat actuel sur ces questions, avant de donner des exemples d'initiatives novatrices prises par les gouvernements et les partenaires sociaux dans différentes régions et leurs contextes. Le colloque permettra d'analyser plus en détail les expériences mentionnées dans le document. Enfin, la dernière partie du document est consacrée aux éléments essentiels de l'action de l'OIT pour appuyer l'Agenda du travail décent en ce qui concerne l'économie informelle, y compris certaines indications pour des actions de suivi.

I. Le consensus de 2002: Résolution et conclusions de la Conférence internationale du Travail sur le travail décent et l'économie informelle

8. La Conférence internationale du Travail de 2002, composée de représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs de quelque 179 pays, a procédé à un examen et une discussion tripartites approfondis concernant les tendances et les faits nouveaux sur les marchés du travail, les causes profondes de l'informalité et les difficultés rencontrées pour pallier les déficits de travail décent les plus graves pour les travailleurs et les entrepreneurs du segment informel de l'économie. Elle a adopté une résolution sur *le travail décent et l'économie informelle* qui comprenait toute une série de conclusions et d'orientations pour l'action. La Résolution constitue un cadre global nouveau et reflète le consensus mondial le plus récent et le plus large s'agissant de la question de relever les défis de l'économie informelle.

9. Les principaux éléments de ce consensus mondial sont mis en évidence ci-après³:

En ce qui concerne la définition et le diagnostic, les conclusions soulignent la diversité des situations d'un secteur économique à l'autre, entre les zones rurales et les zones urbaines, d'une situation professionnelle spécifique à l'autre, et d'un contexte national à l'autre

- l'expression "économie informelle" est proposée à la place de "secteur informel" pour tenir compte de "toutes les activités économiques qui – en vertu de la législation ou de la pratique – ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles";
- l'économie informelle inclut les travailleurs salariés et les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de la famille qui apportent leur contribution et ceux qui passent d'un statut à l'autre;
- elle inclut aussi ceux qui relèvent de nouvelles dispositions en matière de travail flexible et qui se retrouvent à la périphérie de l'entreprise principale ou au bas de la chaîne de production;
- il peut exister des zones grises où l'activité économique associe des caractéristiques de l'économie formelle et de l'économie informelle, par exemple lorsque des travailleurs, dans l'économie formelle, perçoivent des rémunérations non déclarées, ou bien lorsqu'il existe, dans les entreprises formelles, des catégories de travailleurs dont les conditions de travail ou de rémunération relèvent de l'informalité;
- dans le monde d'aujourd'hui, une majorité de personnes travaillent dans l'économie informelle parce que la plupart d'entre elles ne peuvent pas trouver d'autres emplois ou établir des entreprises dans l'économie formelle;
- l'économie informelle a un potentiel important en termes de création d'emplois et de revenus en raison de la facilité d'accès relative et du faible niveau des exigences en matière d'éducation, de compétences, de technologie et de capital, mais souvent, les emplois créés ne satisfont pas aux critères du travail décent.

Les travailleurs et les unités économiques de l'économie informelle subissent des désavantages spécifiques et des déficits de travail décent très graves et sont soumis à des conditions précaires et vulnérables

- le travail dans l'économie informelle se caractérise souvent par des lieux de travail exigus ou indéfinis, des conditions de travail qui ne garantissent ni la santé ni la sécurité, de faibles niveaux de qualification et de productivité, des revenus médiocres ou irréguliers, de longues heures de travail et un manque

³ Le texte intégral de la Résolution et des conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle, adoptées le 19 juin 2002, Conférence internationale du Travail, 90^e session, Genève, 2002, peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/pr-25res.pdf> (pages 57-58). Le résumé fourni ne suit pas l'ordre exact du texte arrêté, mais inclut un regroupement des questions et des observations additionnelles pour faciliter les références et la discussion.

d'accès à l'information, aux marchés, au financement, à la formation et à la technologie;

- les travailleurs de l'économie informelle ne sont pas reconnus, enregistrés, réglementés ou protégés par la législation du travail et la protection sociale;
- les travailleurs et les unités économiques de l'économie informelle se caractérisent généralement par la pauvreté, synonyme d'impuissance, d'exclusion et de vulnérabilité;
- la plupart des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle ne jouissent pas de la sécurité de leurs droits de propriété, ce qui les empêche d'accéder au capital et au crédit;
- ils rencontrent des difficultés pour accéder au système judiciaire et légal pour faire respecter les contrats, et ils n'ont pas, ou quasiment pas, accès aux infrastructures et prestations publiques;
- les femmes, les personnes jeunes, les migrants et tous les travailleurs sont spécialement vulnérables aux déficits de travail décent les plus graves dans l'économie informelle.

Les conclusions indiquent toute une série d'actions pour pallier les déficits de travail décent dans l'économie informelle et faciliter l'intégration dans l'économie formelle

- la promotion du travail décent pour tous les travailleurs, hommes et femmes, quel que soit leur lieu de travail, exige une stratégie de grande ampleur: réaliser les principes et droits fondamentaux au travail; créer plus d'emplois et de meilleure qualité, étendre la protection sociale à tous et dialoguer;
- ces dimensions du travail décent se renforcent mutuellement et englobent une stratégie intégrée en matière de réduction de la pauvreté;
- pour promouvoir le travail décent, il faut éliminer les aspects négatifs de l'informalité tout en faisant en sorte que les possibilités de subsistance et d'entrepreneuriat ne soient pas détruites, et en favorisant la protection et l'incorporation des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle dans l'économie formelle.
- Le gouvernement a un rôle essentiel à jouer:
 - fournir les cadres au niveau macroéconomique, social, juridique et politique permettant de créer à grande échelle des possibilités d'emplois et d'entreprises décentes et durables;
 - concevoir et mettre en œuvre des lois, politiques et programmes spécifiques pour s'attaquer aux facteurs responsables de l'informalité;
 - étendre la protection et la sécurité sociale à tous les travailleurs;
 - éliminer les obstacles à l'entrée dans l'économie formelle;

- s'assurer que les partenaires sociaux et les bénéficiaires de l'économie informelle visés participent à la formulation et à la mise en œuvre;
 - fournir un cadre favorable au niveau national et au niveau local pour appuyer les droits de représentation.
- Les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent jouer un rôle de sensibilisation important:
- pour attirer l'attention sur les causes sous-jacentes de l'informalité;
 - pour stimuler l'action de tous les partenaires tripartites visant à les combattre;
 - pour faire connaître et diffuser les stratégies et bonnes pratiques novatrices et efficaces que les organisations d'employeurs et les syndicats dans les différentes parties du monde ont employées pour atteindre les travailleurs et les entreprises de l'économie informelle;
 - les organisations d'employeurs pourraient aider les unités économiques à accéder à l'information, au financement, à l'assurance, à la technologie et au développement de l'entrepreneuriat et pourraient aider à élaborer et favoriser des programmes adaptés aux besoins des micro et petites entreprises. Elles pourraient servir à établir des liens entre les entreprises informelles et les entreprises formelles;
 - les syndicats peuvent sensibiliser les travailleurs de l'économie informelle au fait qu'il importe qu'ils soient représentés collectivement; ils peuvent les inclure dans des conventions collectives et leur offrir des services spéciaux, notamment des informations sur leurs droits légaux, l'aide juridique...
- L'OIT devrait élaborer une approche globale comportant la promotion des droits, de l'emploi décent, de la protection sociale et du dialogue social en tenant compte de la diversité des situations et des causes sous-jacentes qu'on trouve dans l'économie informelle. Le Bureau devrait déployer des efforts particuliers:
- pour répondre aux besoins des travailleurs et des unités économiques dans toute l'Organisation et au regard des grands objectifs stratégiques de l'OIT; et
 - pour renforcer son approche tripartite.

II. Perspectives et priorités dans les diverses régions

10. En Afrique subsaharienne, généralement, pas plus de 10 pour cent de la main-d'œuvre est employée dans le segment formel de l'économie. Ce pourcentage n'a pas changé ces

dernières années et l'extrême pauvreté a augmenté par rapport à d'autres régions.⁴ Relever le défi de l'économie informelle et lutter contre la pauvreté sont donc deux domaines étroitement liés. Le plan d'action en 11 points du Sommet de Ouagadougou de 2004 présente le champ complet de l'action en faveur de l'emploi et de la réduction de la pauvreté.⁵ Dans quelques pays, comme le Ghana, le Kenya et l'Afrique du Sud, des initiatives stratégiques spécifiques ont été prises relativement aux activités informelles.

11. L'économie informelle était au cœur de la 11^e Réunion régionale africaine qui s'est tenue à Addis Abeba en avril 2007. La réunion a souligné la nécessité de mettre en œuvre un éventail de politiques intégrées et cohérentes visant à placer les unités économiques dans l'économie formelle. Pour s'affranchir de l'informalité, il faudrait des politiques permettant de créer des emplois, d'étendre la protection sociale, un environnement réglementaire favorable, promouvoir les droits au travail, soutenir l'entrepreneuriat et les compétences, réaliser le développement local et renforcer le dialogue social. Des projets politiques spécifiques devraient envisager une réorientation de la croissance et de l'investissement et des stratégies de réduction de la pauvreté visant l'économie informelle. Il convient aussi de ménager une certaine marge de manœuvre au plan fiscal pour offrir une couverture de protection sociale, avec des mesures destinées à empêcher la discrimination et à promouvoir l'égalité.
12. La réunion a offert une tribune aux gouvernements et aux partenaires sociaux pour échanger des informations actualisées sur les politiques et programmes mis en œuvre dans leurs pays qui visent l'économie informelle. La Tanzanie et le Niger ont souligné les efforts déployés pour étendre la protection sociale. Le Zimbabwe a insisté sur la nécessité de créer des emplois et de soutenir les microentreprises, en particulier dans l'économie informelle. Le Ghana a présenté des informations au sujet du Programme pilote sur le travail décent, qui visait le cadre macroéconomique ainsi que l'économie informelle, la priorité étant donnée à l'emploi des jeunes, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'élimination du travail des enfants et la protection sociale. L'Afrique du Sud a indiqué que les travailleurs de l'économie informelle du pays étaient couverts par le Fonds d'assurance chômage, et que plus d'un demi million de travailleurs domestiques avaient accès à l'allocation de chômage qui incluait des prestations en cas de maladie, de maternité et d'adoption.
13. L'Asie et la région du Pacifique, où vivent plus de 4 milliards d'individus, est la région du monde qui connaît la croissance la plus rapide. Ses taux de croissance du PIB sont deux fois plus élevés que la moyenne mondiale et les taux de productivité sont presque trois fois plus élevés que dans le reste du monde.⁶ Malgré une croissance économique rapide et forte, les taux de chômage n'ont pas été réduits et sont en fait légèrement plus élevés qu'il y a une dizaine d'années.⁷ Les revenus de nombreux travailleurs se sont dégradés en même temps que l'efficacité du travail augmentait et que l'économie croissait. Compte tenu du fait que

⁴ *Meeting the challenge of employment in Africa : an issues paper*, document de synthèse préparé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique pour la 25^e réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, Ouagadougou, Burkina Faso, 10-13 mai 2006.

⁵ *Plan d'action sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté*, Assemblée de l'Union africaine, troisième Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, Ouagadougou, Burkina Faso, 3-9 septembre 2004.

⁶ BIT: *Labour and social trends in Asia and the Pacific 2006: progress towards decent work*, Bangkok, 2006.

⁷ BIT: *Global Employment Trends Model, 2007*. Le chômage est passé de 4,2 pour cent en 1996 à 4,7 pour cent en 2006.

les possibilités d'emploi dans le secteur formel sont limitées, les hommes et les femmes trouvent des moyens de créer des activités de subsistance pour augmenter les revenus des ménages dans des activités informelles. Nonobstant des résultats considérables en matière de réduction de la pauvreté, le problème des travailleurs pauvres demeure important, de l'ordre de 47 et 84 pour cent des travailleurs en Asie de l'Est et en Asie du Sud, respectivement (2 dollars EU par jour ou moins).⁸ Par ailleurs, la restructuration des économies d'Asie qui s'adaptent à la concurrence mondiale, l'évolution de la technologie et les nouvelles stratégies de production fondées sur le développement de chaînes de production mondiales ont conduit à un accroissement de la sous-traitance et de l'externalisation de la production. Un grand nombre de ceux qui sont en bas des chaînes d'approvisionnement mondiales sont des microentreprises ou des travailleurs à domicile, qui ne sont ni reconnus, ni protégés et n'ont pas accès aux services et aux droits fondamentaux.

14. La quatorzième Réunion régionale asiatique de l'OIT qui s'est tenue à Bussan, en Corée du Sud, s'est achevée par un engagement en faveur d'une Décennie asiatique du travail décent – pour la période allant jusqu'en 2015 – durant laquelle un effort concerté et durable sera déployé pour réaliser le travail décent dans tous les pays d'Asie. L'une des priorités pour l'action au niveau national est la promotion des possibilités de travail décent dans l'économie informelle, surtout dans les zones rurales. Dans la réunion de suivi, au *Forum asiatique sur la croissance, l'emploi et le travail décent* qui s'est tenu à Beijing, en Chine, en août 2007, la persistance d'une informalité très répandue en dépit de la croissance économique a été qualifiée de défi essentiel et a constitué l'un des thèmes centraux sur lesquels devaient se focaliser les politiques.⁹ Le Directeur général du BIT a souligné la nécessité d'envisager sérieusement l'établissement d'un seuil social effectif. Un tel seuil s'attaquerait à la question de l'informalité tout en continuant de permettre aux petites entreprises de se développer.

15. Plusieurs pays de la région adoptent des mesures pour promouvoir la reconnaissance et la protection des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle ainsi que le soutien en leur faveur, y compris le soutien aux micro et petites entreprises, l'extension de régimes de protection sociale et de santé, et des modifications de la législation du travail. Parmi les priorités politiques déterminées au Forum de Beijing, figurent l'augmentation de la productivité des travailleurs de l'économie informelle par l'établissement de liens entre le formel et l'informel, la reconnaissance des compétences acquises, et la détermination de moyens de développer la formation des compétences et de l'esprit d'entreprise pour l'économie informelle. Tout le monde a été d'accord pour dire que l'économie informelle recouvre les quatre piliers de l'Agenda du travail décent et exige donc une action intégrée. Des questions comme la vulnérabilité des travailleurs, le manque d'organisation et d'associations, le manque de connaissance des risques liés au travail qui mettent en danger la vie et la sécurité des travailleurs et la nécessité d'une prévention dans ce domaine, ainsi que la promotion d'un ensemble minimum de conditions de travail, les normes en matière de salaire et les allocations sociales pour les travailleurs de l'économie informelle, ont été examinées. Les objectifs étaient notamment l'acquisition d'un cadre juridique fondamental couvrant l'économie informelle, la réduction de l'insécurité des travailleurs vulnérables dans l'économie informelle et la diffusion des connaissances sur les bonnes pratiques dans tous les domaines du travail décent, y compris des façons novatrices d'améliorer la productivité et les conditions de travail, l'extension de la protection sociale, la constitution

⁸ BIT: *Realizing decent work in Asia*, Rapport du Directeur général, 14^e Réunion régionale asiatique, Bussan, République de Corée, 29 août-1^{er} septembre 2006, Genève, 2006.

⁹ BIT: *Rolling back informality*, document de base pour le Forum asiatique pour l'emploi: Croissance, emploi et travail décent, Beijing, Chine, 13-15 août 2007.

de collectivités autonomes, le renforcement de la représentativité et des moyens de se faire entendre et étendre la portée des organisations. Cependant, il a été déterminé qu'il fallait replacer tous ces objectifs dans la perspective de la nécessité d'une productivité et d'une compétitivité durables.

16. Les orientations pour l'action comprenaient également une « cartographie » de l'économie informelle et la construction de définitions qui ont déjà été soulignées par les Conférences internationales des statisticiens du travail et le Groupe de Delhi.¹⁰ Sur la base de ces définitions, il faut continuer à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des informations.
17. En Amérique latine, l'économie informelle est essentiellement perçue comme un phénomène urbain. D'après les estimations, l'économie informelle concerne environ 75 pour cent des travailleurs d'Amérique latine, contribue à quelque 40 pour cent du produit intérieur brut (PIB) de la région, et, sur les 15 dernières années, a compté pour 70 pour cent du nombre total d'emplois créés.¹¹ Durant les deux dernières décennies, la conceptualisation et le débat politique sur le secteur informel et l'économie informelle n'ont pas cessé. L'analyse relie la croissance et l'étendue de l'informalité aux taux élevés de la migration des zones rurales vers les zones urbaines, aux programmes d'ajustement structurel des années 1980 et 1990¹², aux nouvelles stratégies de production et/ou pour certains, aux réglementations compliquées et au manque de reconnaissance des droits de propriété ainsi qu'au manque de capitaux des opérateurs informels.¹³
18. À l'occasion du Sommet de l'Organisation des États américains à Mar de Plata en 2005, des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'augmentation de la pauvreté et de l'informalité et on a souligné qu'il importait de promouvoir des objectifs pour la formalisation des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle.¹⁴ De même, le travail décent dans l'économie informelle a été au cœur de la 16^e Réunion régionale des Amériques à Brasilia en 2006. La formalisation progressive de l'économie informelle par l'élimination des principaux facteurs juridiques et administratifs, dans les dix prochaines années, a été adoptée en tant qu'objectif de politique essentiel par les mandants tripartites dans le cadre de l'Agenda hémisphérique pour les Amériques 2006-2015 de l'OIT.¹⁵ À la récente Conférence interaméricaine des Ministres du travail, l'engagement a été renouvelé de promouvoir, en collaboration avec les institutions

¹⁰ BIT: *Guidelines concerning a statistical definition of informal employment*, avalisées par la dix-septième^e Conférence internationale des statisticiens du travail (novembre-décembre 2003); le "Groupe de Delhi" est un groupe d'experts internationaux des statistiques du secteur informel appuyé par le gouvernement de l'Inde qui est en train d'établir un manuel sur les enquêtes sur l'emploi informel et le secteur informel.

¹¹ BIT: *Travail décent dans les Amériques. L'Agenda de l'hémisphère, 2006-2015*, rapport du Directeur général, 16^e Réunion régionale des Amériques, Brasilia, mai 2006, Genève, 2006.

¹² V. Tokman: *Una voz en el camino. Empleo y equidad en América Latina: 40 años de búsqueda*, Fondo de Cultura Económica, Santiago du Chili, 2004 et V. E. Tokman: "The informal economy, insecurity and social cohesion in Latin America", dans *International Labour Review* (BIT, Genève, 2007), vol. 146/1-2, pages 81 à 107.

¹³ H. De Soto: *Other path: The invisible revolution in the third world*, Harper and Row, New York, 1989.

¹⁴ *Créer des emplois pour faire face à la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique*, Plan d'action, quatrième Sommet des Amériques, Mar del Plata, Argentine, 5 novembre 2005.

¹⁵ BIT: *Travail décent dans les Amériques. L'Agenda de l'hémisphère, 2006-2015*, op. cit., 6.

compétentes, un cadre réglementaire qui facilite l'établissement des nouvelles entreprises, la promotion de l'esprit d'entreprise, la création d'entreprises formelles et l'incorporation des entreprises informelles dans l'économie formelle, afin de réduire considérablement les niveaux de travail non homologué dépourvu de protection sociale.¹⁶

19. Dans les pays industrialisés, l'informalité touche un pourcentage moins élevé de la main-d'œuvre même si elle demeure un sujet de préoccupation politique important. Dans certains pays en transition, sa contribution au produit national brut (PNB), selon les estimations, varie de 6 à 30 pour cent.¹⁷ Dans ce dernier groupe de pays, la volonté d'éviter une fiscalité et des cotisations à la sécurité sociale élevées et une méfiance à l'égard de la gouvernance des institutions publiques sont considérés comme les principaux facteurs de progression de l'informalité. Il y a des chevauchements entre la discussion sur le concept d'économie informelle et les débats sur le concept de flexibilité, même si les modalités de travail flexibles ne se situent pas nécessairement en dehors des systèmes formels. Dans les pays membres, où le taux d'emplois informels demeure élevé, la stratégie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'emploi de 2006 souligne l'importance capitale des mesures qui visent à promouvoir le passage à l'emploi formel.¹⁸ Les États membres de l'Union européenne ont conçu des politiques nouvelles pour réduire l'étendue du travail non déclaré, avec l'appui des partenaires sociaux. Le travail non déclaré dans les pays de l'UE se concentre dans quelques secteurs, pour l'essentiel le bâtiment, l'hôtellerie et la restauration, les services domestiques et l'agriculture. Les divers politiques et programmes visent notamment les chaînes d'approvisionnement, des campagnes d'enregistrement et d'information, le soutien aux PME et des politiques actives pour l'emploi.¹⁹

III. Permettre une transition vers la formalité : dimensions multiples

20. Compte tenu de la description de l'économie informelle qui précède et de la diversité des situations, il existe un grand nombre de voies favorisant la transition vers la formalité. Si l'on s'accorde à reconnaître qu'il n'y a pas de solutions rapides ni de solution universelle, il est également largement admis que l'informalité représente une perte et un gâchis important pour l'économie et la société ainsi que pour l'individu et sa famille. L'identité et la reconnaissance légales du statut de travailleur ou d'entrepreneur sont souvent des premières étapes nécessaires. La transition vers la formalité peut aussi prendre la forme de dispositions pour faciliter l'accès de la majorité aux ressources de l'économie formelle, notamment l'investissement, le capital, les financements, la propriété et les marchés. Il s'agit assurément d'offrir une protection juridique et sociale effective et de la placer dans le cadre de dispositifs formels. On considère de plus en plus qu'il s'agit d'offrir un seuil minimum à tous, quelle que soit la situation de travail. Enfin, on s'accorde à estimer que le

¹⁶ Déclaration de Port-d'Espagne: "*Faire du travail décent une priorité du développement social et économique*", XV^e Conférence interaméricaine des Ministres du travail, Port-d'Espagne, Trinité-et-Tobago, 11-13 septembre 2007.

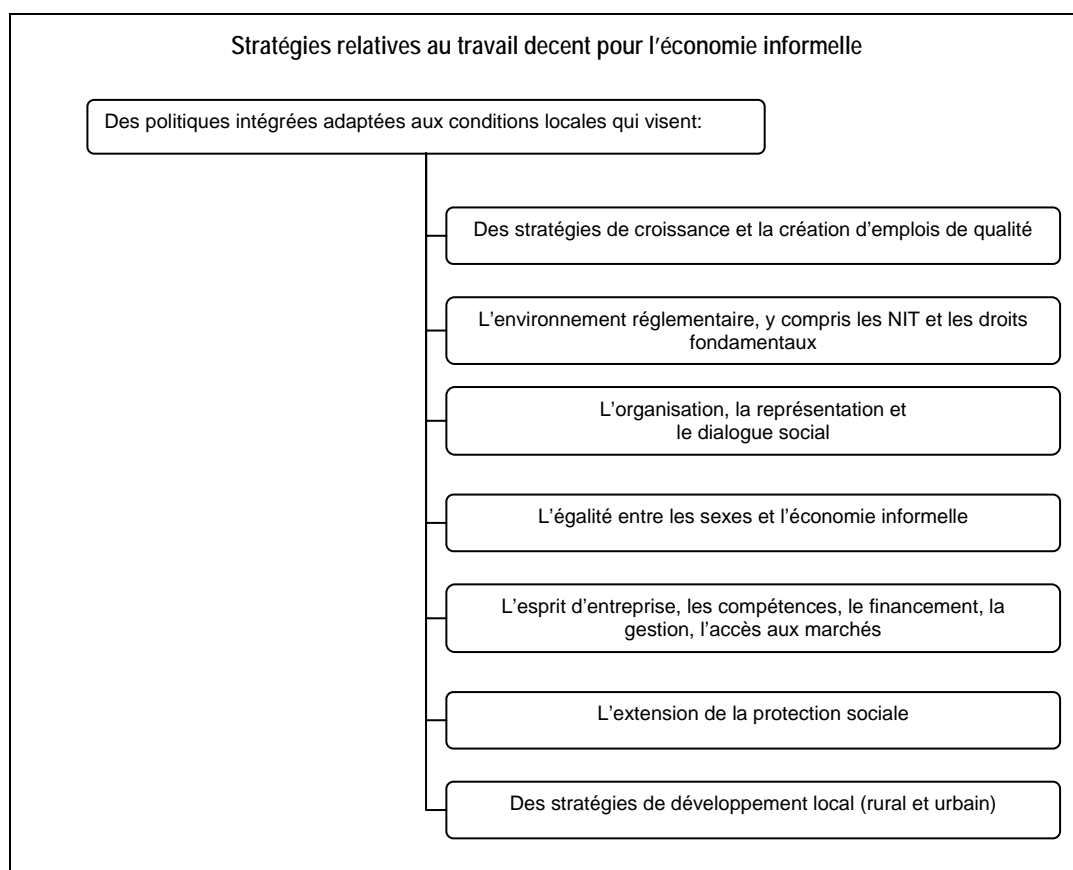
¹⁷ F. Schneider: *The size and development of the shadow economies of 22 transition and 21 OECD countries*, document de travail n° 514, Institute of the Study of Labour (IZA), Bonn, 2002.

¹⁸ OCDE : *Stimuler l'emploi et les revenus – Les leçons à tirer de la réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, Paris, 2006.

¹⁹ J. Heyes: *Tackling unregistered work through social dialogue: The Turkish and European Experience* (Genève, BIT, Dialogue Paper n° 14, 2007).

renforcement de l'organisation et des droits en matière de représentation des travailleurs et des entrepreneurs de l'économie informelle constitue l'élément essentiel d'une stratégie visant la formalisation et le moyen de réaliser d'autres droits ou d'accéder aux ressources. Il est nécessaire de comprendre l'interaction entre les politiques économiques et sociales et l'environnement réglementaire sur le fonctionnement des marchés du travail dans des contextes différents, pour que les politiques s'attaquent aux causes profondes et non pas seulement aux symptômes et manifestations de l'informalité.

- 21.** Dans toutes les voies menant à la formalisation mentionnées précédemment, les diagnostics et les propositions varient si l'on considère que permettre une transition vers la formalité signifie soit développer la capacité et la portée des institutions et les systèmes qui ont été initialement et historiquement conçus pour s'appliquer à des situations d'emploi salarié formel, soit si la réforme devrait aller beaucoup plus loin en repensant et en réinventant les cadres, les instruments et les modalités afin de s'appliquer aux conditions spécifiques de l'économie informelle. Peser le poids relatif des actions coercitives par rapport aux politiques qui favorisent les mesures d'incitation et les mesures de soutien et reconnaître la nécessité et le rôle des campagnes prolongées d'éducation, d'information et de sensibilisation fait partie du débat sur la formalisation.
- 22.** Du point de vue du travail décent, la transition vers la formalité s'inscrit dans le cadre de chacun des quatre piliers suivants: 1) les droits au travail, 2) la promotion de l'emploi, 3) la protection sociale, et 4) le dialogue social, mais sa valeur intrinsèque est essentiellement dans l'intégration et l'interaction entre les actions stratégiques visées par chaque thème. Le point de vue de la CIT 2002 constitue probablement le seul cadre intégré au niveau mondial qui reconnaisse et favorise le double objectif qui consiste à préserver et développer le potentiel de l'économie informelle en matière d'emploi, de production de revenus et de réduction de la pauvreté tout en étendant la protection sociale à la grande majorité de la population qui travaille dans l'économie informelle. L'expérience internationale montre qu'il faut élaborer des stratégies visant la transition vers la formalité dans les sept domaines de politique mutuellement liés ci-après.



23. Ces domaines de politique générale sont brièvement examinés dans la section suivante. Comme ces différents domaines d'intervention relèvent de la compétence de plusieurs ministères et organismes administratifs, la consistance, la cohérence et la coordination de l'action sont des éléments essentiels pour améliorer la gouvernance de l'économie informelle. En outre, il existe un besoin de nouveaux partenariats entre le secteur public et le secteur privé et d'un renforcement du rôle des organisations représentatives, des autorités locales et des structures de développement locales.

IV. Des stratégies efficaces et concrètes pour permettre une transition vers la formalité

Croissance, création d'emplois et économie informelle

24. L'une des causes profondes de l'économie informelle est l'incapacité des économies de créer des nombres suffisants d'emplois de qualité pour absorber la main-d'œuvre. Ces dernières années, la configuration du développement et de la croissance dans les pays en développement, mais pas uniquement dans ces pays, n'a pas répondu à la demande mondiale d'emplois. Les travaux de recherche et d'analyse des données effectués par le BIT montrent que la croissance de l'emploi dans le segment formel de l'économie dans la plupart des pays est restée à la traîne par rapport à la croissance de la main-d'œuvre, et ces tendances se poursuivront probablement à l'avenir. Même dans les pays et les régions où les taux de croissance économique sont élevés, l'économie informelle demeure un problème constant et qui va parfois en s'aggravant. La plupart des nouvelles possibilités d'emploi sont créées dans l'économie informelle. Par conséquent, pour permettre une transition vers la formalité, il faut analyser les facteurs qui sous-tendent le problème de l'emploi dans les contextes locaux.
25. Dans beaucoup de pays, on observe une situation typique: la diminution du rôle du secteur industriel pour ce qui est d'absorber la main-d'œuvre dans des emplois plus productifs et le brusque déplacement de l'emploi de l'agriculture vers le secteur des services. L'emploi dans le secteur des services recouvre tous les types de conditions de travail et de salaires – depuis le petit commerce jusqu'aux services financiers de pointe – mais, selon les éléments d'information, le secteur, globalement, apporte peu de valeur ajoutée et sa productivité est peu élevée, et les emplois de qualité sont plus répandus dans le secteur des services. Un autre facteur est l'intensification de la concurrence mondiale et les conditions auxquelles sont soumises les entreprises locales, y compris les micro et petites entreprises, pour survivre, s'adapter et croître. Les moteurs de l'évolution des stratégies de production et de la configuration de l'emploi ainsi que des contrats de travail ont été analysés dans d'autres rapports.²⁰ À mesure que les sociétés et les chaînes de production mondiales s'adaptent à un marché plus concurrentiel, elles ont recours à des dispositifs de travail plus flexibles comme la sous-traitance, l'emploi à temps partiel, l'emploi temporaire ou le travail intermittent. Par rapport aux contrats de travail ordinaires, ces nouvelles formes d'emploi offrent peu, voire pas du tout, de sécurité et de protection sociale. Cette nouvelle dynamique de l'emploi et ses caractéristiques attirent les travailleurs migrants, souvent en situation irrégulière, et sont perpétuées par leur présence. Dans certains pays, les processus de restructuration économique, y compris la privatisation des entreprises d'État et des services publics, ont contribué à la croissance de l'économie informelle. Les travailleurs

²⁰ BIT: *Changements dans le monde du travail*, rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 95^e session, 2006, rapport I (C), Genève, 2006.

licenciés des industries restructurées et les migrants des zones rurales se retrouvent dans des situations de sous-emploi et de travail intermittent. Ces tendances brouillent encore plus la limite entre formalité et informalité.

26. Ce bref examen montre que le sous-emploi et l'informalité – caractéristiques structurelles des économies des pays en développement – doivent être abordés dans le cadre des stratégies de développement formelles qui incluent des politiques de promotion de l'emploi, en faisant de l'emploi une préoccupation centrale des politiques économiques et sociales, en promouvant des cadres macroéconomiques favorables à l'emploi et en faisant des secteurs productifs de l'économie un objectif prioritaire des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP), y compris les DSRP. Canaliser des investissements, nationaux et étrangers, d'un niveau approprié vers les secteurs de l'économie qui augmentent l'absorption de main-d'œuvre et améliorent la productivité dans l'économie informelle rurale et urbaine constitue une part importante de la réponse pour réduire la croissance de l'informalité. Tels sont les éléments sur lesquels est axé l'Agenda global pour l'emploi soutenu par l'OIT, régulièrement surveillés et analysés à la Commission de l'emploi et de la politique sociale du Conseil d'administration.²¹ Mais si la portée des questions en jeu va au-delà du cadre du colloque, elles constituent le contexte nécessaire pour la discussion des stratégies permettant une transition vers la formalité.
27. L'identification des facteurs spécifiques qui contribuent à la dynamique formalité/informalité dans les contextes nationaux et locaux et la compréhension de sa diversité constituent donc une première étape nécessaire, bien que complexe, pour élaborer des réponses politiques appropriées. Comme on l'évoque dans la section suivante, les bonnes pratiques donnent à penser qu'il est nécessaire d'élaborer un ensemble d'initiatives stratégiques et surtout de promouvoir la cohérence et de renforcer les synergies positives entre les actions.

L'environnement réglementaire et l'informalité

28. La relation entre la législation, la réglementation et leur incidence sur l'informalité est une question de fond essentielle. La description de l'économie informelle elle-même donnée dans la discussion à la Conférence internationale du Travail de 2002 est formulée en termes de relation avec la législation, à savoir toutes les activités qui, en fait ou en droit, échappent à l'application de la loi. Comme cela est souligné dans les Conclusions adoptées à la Conférence internationale du Travail en 2002, l'informalité est aussi une question de gouvernance. La croissance de l'économie informelle peut souvent être imputée à des politiques macroéconomiques et sociales inappropriées, inefficaces, mal avisées ou mal mises en oeuvre, souvent élaborées sans consultation tripartite; à l'absence de cadres juridiques et institutionnels propices; et à l'absence de bonne gouvernance pour une mise en oeuvre correcte et efficace des politiques et des lois. Trois types de cadres juridiques et institutionnels sont particulièrement importants: la législation du travail, la réglementation applicable aux entreprises et les cadres juridiques visant à garantir les droits de propriété, les titres de propriété et le capital financier.

²¹ BIT: *Agenda global pour l'emploi*, Genève, 2003; GB.286/ESP/1(Rev.): *Point sur les éléments clés constituant l'Agenda global pour l'emploi*, Commission de l'emploi et de la politique sociale, Conseil d'administration, 286^e session, Genève, mars 2003; *Mise en oeuvre de l'Agenda global pour l'emploi: Stratégies de l'emploi en appui au travail décent, document « vision »*, Forum global sur l'emploi, Genève, 2006, et GB.300/ESP/2: *Aperçu de la mise en oeuvre de l'Agenda global pour l'emploi*, Conseil d'administration, 300^e session, novembre 2007, Genève.

Normes internationales du travail, législation du travail et économie informelle: portée et questions de mise en œuvre

29. Les normes internationales du travail ont été établies pour protéger les travailleurs dans tous les secteurs de l'économie. Cependant, historiquement, elles ont visé en particulier la relation d'emploi salarié plus facilement identifiée et enregistrée dans le segment formel de l'économie.²²
30. On s'accorde généralement à penser que les droits visés par la *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail* représentent le seuil social minimum qui devrait s'appliquer à tous les travailleurs quelle que soit leur situation de travail dans l'économie formelle et/ou informelle. Ces droits sont les suivants:
- liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négocier collectivement;
 - élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;
 - abolition effective du travail des enfants; et
 - élimination de la discrimination en ce qui concerne l'emploi et la profession.
31. On admet généralement qu'il convient d'accorder la priorité à la promotion des catégories de droits figurant dans la Déclaration de l'OIT, mais on reconnaît aussi que leur mise en œuvre effective est particulièrement difficile dans le contexte de l'économie informelle. Celle-ci est la principale source – et souvent la seule – de moyens de subsistance pour de nombreuses catégories de travailleurs qui accumulent les désavantages fondés sur le sexe, l'origine ethnique, le statut de migrant et d'autres facteurs. Ces catégories désavantagées, quant à elles, représentent la majorité des travailleurs et entrepreneurs informels. C'est aussi dans l'économie informelle que le travail des enfants et la servitude pour dettes sont plus particulièrement présents et difficiles à combattre. Cependant, des programmes pilotes dans plusieurs pays, intégrant une approche fondée sur les droits dans un programme d'action complet à multiples composantes, ont montré qu'il était possible de faire la différence. Ces programmes comprennent des objectifs et des interventions multiples. Diverses interventions complémentaires s'adressant aux catégories d'hommes et de femmes marginalisées, notamment le microfinancement, la formation des compétences et la sensibilisation aux droits, visent les facteurs sous-jacents, à commencer par la pauvreté et l'inégalité entre les sexes, jusqu'à la mauvaise gouvernance. Par le dialogue, on persuade les employeurs d'améliorer les dispositions contractuelles et les conditions de travail. La capacité de plaider des syndicats est améliorée. Les capacités des organismes chargés de faire appliquer la loi, des départements du travail et des commissions locales sont renforcées.
32. La question essentielle de la liberté syndicale et de la négociation collective dans l'économie informelle a été analysée dans le rapport global 2004.²³ Les stratégies récentes visant à renforcer l'organisation et la représentation sont présentées ci-après.
33. Outre les quatre catégories de normes internationales du travail incluses dans la Déclaration, il existe aussi une forte demande concernant l'application des mesures

²² Bien qu'il y ait des exceptions notables, comme la convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 (n° 169).

²³ BIT: *S'organiser pour plus de justice sociale, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 92^e session, 2004, Rapport I(B), Genève, 2004.

relatives à la sécurité et la santé au travail (SST) en tant que sujet de préoccupation prioritaire concernant les travailleurs de l'économie informelle, en particulier ceux qui sont exposés à des accidents et des lésions au travail. Élaborer des politiques et mesures préventives en matière de SST adaptées à l'économie informelle est une exigence essentielle pour pallier les déficits de travail décent qui ont une incidence directe sur la productivité et la réduction de la pauvreté. La convention n° 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail (2006), prévoit des principes fondamentaux pour les stratégies et programmes nationaux en matière de SST qui seront élaborés en vue de créer des conditions de travail plus sûres dans l'économie formelle et l'économie informelle.

- 34.** S'agissant de la gamme très diversifiée des normes et réglementations du travail et de leur application effective, de nombreuses difficultés se rapportent aux situations dans l'économie informelle qui comportent habituellement un ou plusieurs des types de dispositifs suivants, dans lesquels il est difficile d'établir une ligne de démarcation claire entre l'employeur et l'employé, comme les dispositifs de sous-traitance où les transactions prennent la forme d'une relation commerciale; ou dans le cas de l'utilisation d'intermédiaires pour l'achat de marchandises et de services; ou lorsque des membres d'une famille ou des parents travaillent comme opérateurs et travailleurs.
- 35.** On peut distinguer des situations différentes qui appellent des réponses stratégiques différentes. Tout d'abord, il existe des situations dans lesquelles la législation ne dit rien, à savoir en ce qui concerne les activités ou les groupes qui échappent au cadre réglementaire national, comme les travailleurs indépendants, les travailleurs domestiques ou les nouvelles formes d'emploi comme la sous-traitance. Ces dernières années, dans plusieurs pays – Afrique du Sud, Chili, Costa Rica, Ghana, Malawi, Maroc, Pérou, Royaume-Uni et Thaïlande – de nouvelles lois ont été adoptées ou bien des lois existantes ont été modifiées pour atteindre des catégories spécifiques de travailleurs à domicile, de sous-traitants, de travailleurs domestiques et/ou lever les ambiguïtés des relations d'emploi.²⁴ Ces évolutions ont consisté soit à élargir la portée et le champ des lois sur le travail, soit à adopter une législation visant un secteur ou une catégorie spécifique. Il faut poursuivre les travaux au niveau des pays et l'analyse couvrant tous les pays pour évaluer l'incidence des nouvelles législations et leur efficacité et pour diffuser les enseignements retirés.
- 36.** Un autre domaine sur lequel se concentrent les politiques est celui de la capacité des micro et petites entreprises, qui constituent habituellement une grosse part de l'économie informelle, à respecter la législation du travail. Il existe diverses façons dont les systèmes légaux traitent l'application des lois sur le travail et des lois liées au travail aux micro et petites entreprises, par exemple absence d'exemptions, exemptions totales, exemptions partielles ou lois sur le travail parallèles. Comme l'a souligné la discussion dans le cadre de la Commission sur l'emploi et la politique sociale du Conseil d'administration en novembre 2006, il y a de nombreuses et diverses raisons à la base du non-respect.²⁵ Des travaux de recherche sont en cours dans un certain nombre de pays pour mieux comprendre les éléments incitatifs et dissuasifs et les stratégies possibles qui conjuguent les objectifs que sont le soutien aux entreprises et la facilitation de la survie et de la croissance des micro et

²⁴ La recommandation de l'OIT sur la relation de travail (n° 198) offre d'autres orientations sur ce dernier point, recommandation n° 198 de l'OIT, Conférence internationale du Travail, 95^e session, Genève, juin 2006. Un guide d'utilisation facile contenant des informations pratiques sur les façons dont les pays traitent les questions de la relation de travail telle qu'elle est exposée dans la recommandation est à présent disponible sur le site web de l'OIT (<http://www.ilo.org/public/english/dialogue/ifpdial/downloads/guide-rec198.pdf>).

²⁵ GB.297/ESP/1: *Environnement de l'entreprise, droit du travail et micro et petites entreprises*, Conseil d'administration, 297^e session, Genève, novembre 2006.

petites entreprises dans des contextes très concurrentiels et l'application des normes du travail.

Améliorer l'administration du travail et l'inspection du travail

37. Cependant, dans la plupart des situations, il existe des lois mais la difficulté, c'est l'absence ou le caractère limité du respect et de l'application des lois et du cadre réglementaire dans l'économie informelle. La faible capacité de l'administration du travail et de l'inspection du travail aggravée par les questions de gouvernance a fait l'objet de discussions dans le cadre de diverses Conférences internationales du Travail et commissions du Conseil d'administration.²⁶ Ces discussions et les travaux de recherche menés au niveau des pays soulignent la nécessité de repenser les fonctions et méthodes de travail traditionnelles de l'administration du travail et de l'inspection du travail à la lumière des nouvelles réalités. Ils préconisent des approches à plusieurs volets qui conjuguent des campagnes d'information et de sensibilisation, des stratégies de renforcement des capacités ainsi qu'une culture et des modalités nouvelles pour les actions visant à atteindre les catégories isolées et des partenariats tripartites.
38. Les mécanismes de l'administration du travail incluant l'inspection et les conseils sur les lieux de travail, la médiation et le règlement des différends, l'organisation et l'action collectives – principalement adaptés à la situation de l'emploi salarié dans lequel il existe une relation employeur-employé clairement identifiable – sont transposés sur un terrain entièrement nouveau avec un nombre croissant de travailleurs hors de leur portée effective. Les gouvernements manquent souvent de personnel adéquat et de stratégies appropriées, mais un certain nombre de pays avancent dans l'élaboration d'approches adaptées. Il s'agit notamment d'innovations en matière d'inspection et de conseils sur le lieu de travail, de règlement des différends et de promotion de l'organisation et de l'action collectives.
39. Reconnaissant que de nouvelles formes de lieux de travail font leur apparition dans tous les types d'environnement, bon nombre des nouvelles approches ont consisté à mettre en place des partenariats et à partager les responsabilités. S'agissant des conseils sur le lieu de travail, les ministères du travail, dans certains pays, ont collaboré avec les syndicats et les employeurs pour former des équipes tripartites qui pénètrent dans des lieux de travail qui seraient autrement difficiles à atteindre, pour prodiguer des conseils. Dans ces partenariats, les complémentarités sont partagées pour ce qui est d'atteindre les groupes visés, de la connaissance des conditions spécifiques et des connaissances spécialisées. Aux Philippines, par exemple, le département du travail a conçu un système d'inspection à trois étages dans lequel les très grandes entreprises font elles-mêmes leurs propres vérifications, les petites et moyennes entreprises reçoivent la visite d'inspecteurs du travail et les micro entreprises sont conseillées par des équipes tripartites.
40. D'autres ministères dont les mandats sont liés à ces questions et qui disposent d'installations locales font aussi leur part du travail en intégrant, par exemple, la santé au travail dans leurs services consultatifs. Les ministères de la santé dans certains pays ont intégré des conseils et une surveillance en matière de santé au travail dans leurs installations de santé publique, en reconnaissant qu'un grand nombre des troubles dont souffrent les patients sont liés au travail. Dans beaucoup de lieux de travail, les services de santé et de sécurité au travail ont été étendus pour inclure le VIH/SIDA. Les ministères de

²⁶ BIT: *Travail décent et l'économie informelle*, Conférence internationale du Travail, 90^e session, Rapport VI, Genève, 2002 et GB.297/ESP/3: *Stratégies et pratiques pour l'inspection du travail*, Conseil d'administration, 297^e session, novembre 2006.

l'agriculture forment leurs travailleurs qui s'occupent de vulgarisation à la santé et la sécurité au travail afin d'enseigner aux agriculteurs des méthodes de production sûres.

41. Habituellement, les systèmes formels de médiation des différends sont à la disposition des entreprises immatriculées auprès des ministères du travail et aux syndicats officiellement reconnus. Lorsqu'ils n'existent pas dans l'économie informelle, les producteurs ou les travailleurs de l'économie informelle qui ont été injustement traités ont peu de voies de recours. Les organes judiciaires au niveau des villages ont aidé les producteurs à convoquer la partie fautive et à faciliter le règlement. Mais cette approche est limitée dans la mesure où le pouvoir de convocation de l'organe judiciaire en question est géographiquement limité. En Europe orientale où le système judiciaire formel est encore en évolution, une autre forme de procédure de médiation au niveau des villages est mise en œuvre avec un succès certain. Il s'agit pour les parties en conflit de choisir un ou des arbitres en qui elles ont confiance. Les décisions fructueuses qui ont été arrêtées sont formalisées par le système juridique du pays.
42. S'agissant de la sécurité et la santé au travail, de nouvelles tendances consistant à compléter l'inspection du travail par des bonnes pratiques sont à l'examen. Le rôle des partenaires sociaux en particulier, et la constitution d'alliances et de mouvements sociaux par la collaboration et des partenariats entre les organisations de travailleurs et les inspections peuvent favoriser les bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé au travail dans l'économie informelle. L'inspection du travail peut aussi travailler en collaboration avec les organisations d'employeurs par la voie d'initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises visant à atteindre les groupes isolés dans la chaîne d'approvisionnement ou en faisant parvenir directement ou indirectement des recueils de pratiques à leurs fournisseurs. La participation, en plus des acteurs institutionnels, d'une frange plus large d'intervenants de l'économie informelle facilite les services consultatifs, y compris un soutien pour mettre en place des méthodes faciles à appliquer pour améliorer le travail participatif.
43. Dans le cadre de la présentation des questions de politique générale et de mise en œuvre au titre de ce vaste thème, le colloque comporte des exposés sur la stratégie de l'Argentine visant à lutter contre le brusque développement de l'informalité et de l'insécurité au lendemain de la crise financière de 2002, au moyen de politiques publiques à plusieurs volets et en repensant l'administration publique, et sur les améliorations apportées à l'inspection du travail dans les pays de l'Afrique de l'Est.

Autres cadres réglementaires et informalité

44. Il existe d'autres ensembles de règlements qui ont une incidence sur le fonctionnement des marchés du travail et sur l'informalité. Il s'agit notamment de l'environnement réglementaire visant les droits de propriété, la fiscalité, les financements et les procédures pour l'enregistrement et la dissolution des entreprises.
45. La récente discussion sur l'entreprise durable dans le cadre de la CIT 2007 a souligné l'importance de la primauté du droit et du fait d'avoir des droits de propriété garantis, y compris pour faciliter la formalisation.²⁷ Un système juridique formel et effectif, qui garantisse à tous les citoyens et toutes les entreprises que les contrats sont honorés et

²⁷ BIT: *La promotion d'entreprises durables*, Conférence internationale du Travail, 96^e session, rapport VI, Genève, juin 2007 et *Résolution et conclusions sur la promotion d'entreprises durables*, adoptées le 13 juin 2007, Conférence internationale du Travail, 96^e session, Genève, 2007, disponible à l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc96/pdf/pr-15.pdf> (p. 101).

respectés, que la règle de droit est respectée et que les droits de propriété sont assurés est une condition essentielle non seulement pour attirer l'investissement, mais aussi pour susciter la certitude et nourrir la confiance et l'équité dans la société. La propriété est plus que la simple possession. L'extension de droits de propriété peut constituer un outil pour le renforcement des capacités et peut faciliter l'accès au crédit et au capital. Ces droits comportent aussi l'obligation de respecter les règles et réglementations établies par la société.

46. En outre, les procédures bureaucratiques inutiles, lourdes et coûteuses régissant l'enregistrement et l'établissement des entreprises sont considérées comme un obstacle majeur empêchant de placer les micro et petites unités de production dans l'économie formelle, ce qui les prive de l'accès aux ressources et aux services et affaiblit les opérations des entreprises établies. Dans un bon environnement réglementaire, les entreprises devraient pouvoir formaliser rapidement, facilement et à moindre coût l'application des contrats, l'accès aux tribunaux devrait être simple, et la fiscalité devrait être réaliste.
47. La brève présentation qui précède montre la relation polymorphe entre l'environnement réglementaire et l'informalité et son rôle potentiel pour permettre une transition vers la formalité. Elle souligne aussi le fait que les réglementations visant des domaines de politique spécifiques tels que l'accès au financement ou la fiscalité, ou les droits au travail produisent des résultats différents. Il faut les analyser séparément et spécifiquement, en tenant compte des facteurs contextuels et en ayant une bonne compréhension de la dynamique des marchés du travail locaux et de la diversité des travailleurs et des unités de l'économie informelle. Cependant, l'effet total du cadre réglementaire et sa cohérence interne (ou son absence de cohérence) peuvent constituer un élément incitatif (ou dissuasif) important pour la promotion de la transition vers la formalité.
48. Le consensus de 2002 et l'approche sous-jacente fondée sur le travail décent offrent un point de vue plus complet et intégré pour le débat sur les cadres réglementaires. Il est proposé d'évaluer l'adéquation, l'accessibilité économique et l'efficacité du cadre réglementaire au regard de l'objectif intégré, à savoir préserver et développer le potentiel de création d'emplois et protéger les travailleurs et les unités.²⁸ La discussion sur les entreprises durables dans le cadre de la CIT de 2007 a aussi conclu que des réglementations bien conçues, transparentes, responsables et bien communiquées, y compris celles qui respectent les normes du travail et les normes environnementales, étaient une bonne chose pour les marchés et la société. Ces normes facilitent la formalisation et stimulent la compétitivité systémique. La réforme de la réglementation et la suppression des contraintes qui pèsent sur les entreprises ne devraient pas affaiblir ces normes.²⁹

²⁸ La plupart des travaux de recherche et des débats sur la réglementation et l'informalité analysent un seul aspect de cette relation. On citera comme exemple de ce point de vue N. V. Loayza, A. M. Oviedo et L. Servén: *The impact of regulation on growth and the informal sector: Cross country evidence*, Banque mondiale, document de travail, avril 2005, dans lequel seul l'impact sur la performance économique est pris en compte. Le but principal de la réglementation, à savoir créer des conditions de concurrence équitables et octroyer une protection à ceux qui n'en ont pas, n'est pas analysé. Par ailleurs, la plupart de ces travaux de recherche utilisent une analyse de régression transnationale qui ne les amène pas à replacer le débat et les conséquences politiques dans leur contexte.

²⁹ *Résolution concernant la promotion d'entreprises durables*, adoptée le 13 juin 2007, CIT, 96^e session, Genève, 2007, disponible à l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/ilc/ilc96/pdf/pr-15.pdf> (p. 101).

49. En ce qui concerne l'enregistrement, l'expérience du Chili sera présentée au colloque. Malgré un secteur public relativement transparent et favorable aux entreprises, l'immatriculation d'une entreprise est un fardeau considérable pour les plus petites entreprises du Chili, tant en termes de coûts financiers que de temps nécessaire pour satisfaire à toutes les prescriptions. En outre, beaucoup de micro entreprises n'ont pas pu bénéficier de la possibilité de devenir formelles parce qu'elles exercent leurs activités dans des zones qui sont classées "zones résidentielles" par l'administration. La loi de 2001 sur les micro-entreprises à domicile a mis en place un processus d'immatriculation simplifié pour les micro-entreprises établies dans la résidence de leur propriétaire, qui n'emploient pas plus de 5 personnes (en plus des membres de la famille) et qui ne polluent pas l'environnement ou ne causent pas de nuisances sonores excessives. En particulier, ces entreprises sont exemptées de la réglementation relative à la détermination des zones. Au bout de quelques années d'application de cette nouvelle loi, les évaluations montrent que le nombre d'entreprises à domicile ayant acquis un statut formel, qui sont principalement gérées par des femmes, est encore faible par rapport au nombre de bénéficiaires potentiels. Plusieurs facteurs peuvent expliquer les résultats limités obtenus jusqu'ici, notamment les questions de coordination entre les différentes autorités, la portée limitée des campagnes d'information et le fait que les bénéficiaires visés n'adhèrent pas fortement à cette initiative. Une évaluation en profondeur par le BIT est en cours d'exécution.

Comblar les déficits en matière d'organisation et de représentation et promouvoir le dialogue social

50. Ces dernières années, les efforts visant à accroître par diverses stratégies l'organisation et la représentation des travailleurs et des unités de l'économie informelle ont redoublé.
51. En Amérique latine, les syndicats ont développé leurs campagnes relatives à la représentation et la protection des travailleurs informels tant en ce qui concerne la portée géographique que l'élargissement de la gamme des activités de projet mises en œuvre. La CLAT et l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs de la CISL (ORIT) ont publié des lignes directrices et des manuels pour renforcer l'organisation et la représentation des travailleurs de l'économie informelle. En Argentine, le Congrès des travailleurs argentins (CTA) autorise maintenant l'affiliation des travailleurs individuels, ce qui ménage une ouverture à ceux qui n'ont pas de syndicat local ou sectoriel. En Asie, il existe de nouvelles stratégies, par exemple, organiser des campagnes de sensibilisation pour promouvoir de nouvelles réglementations gouvernementales et assurer une mise en œuvre appropriée; aider les travailleurs à accéder aux fonds de prévoyance; et établir des alliances stratégiques avec d'autres syndicats/organisations de travailleurs informels.
52. En Afrique, ACTRAV soutient les syndicats africains pour organiser les travailleurs informels dans leurs propres syndicats. Au Burkina Faso, la création du Conseil national de l'économie informelle (CNEI) a fourni aux travailleurs de l'économie informelle une tribune commune pour dialoguer avec les autres partenaires pertinents. En Europe centrale et orientale, des alliances stratégiques ont été formées entre les partenaires sociaux, les travailleurs de l'économie informelle et les ONG intéressées pour militer en faveur de la protection sociale pour ceux qui sont dans l'économie informelle et en faveur d'une modification de la législation et d'une amélioration de la réglementation afin de réduire les déficits de travail décent.
53. L'Alliance des associations de l'économie informelle de la Zambie a été lancée en 2002 en partenariat avec le Congrès des syndicats de Zambie. Depuis sa création, l'alliance a

bénéficié d'une reconnaissance croissante tant de la part des pouvoirs publics locaux que du gouvernement central et a engagé un dialogue sur les mesures à prendre concernant les marchands ambulants et autres acteurs de l'économie informelle. L'organisation fait activement pression en faveur de l'établissement d'un forum de négociation collective pour faire en sorte que le gouvernement consulte les travailleurs de l'économie informelle sur les questions qui les concernent. Des actions semblables sont menées par les syndicats dans d'autres pays comme le Ghana, le Malawi et le Mozambique.

54. Pour donner effet aux conclusions de la Conférence internationale du Travail de 2002, le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) a lancé, dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi qu'en Bulgarie, au Kenya, en Mongolie et en Turquie, un programme sur l'économie informelle qui visait essentiellement à mettre en place un cadre juridique et politique favorable, à étendre la représentation des organisations d'employeurs et à sensibiliser les petites entreprises et les opérateurs de l'économie informelle. Ce programme a montré que les organisations d'employeurs disposaient de plusieurs moyens d'intervention efficaces pour traiter le problème de l'économie informelle. Les campagnes de pression et de sensibilisation menées par les organisations d'employeurs en Bulgarie, en Mongolie, au Kenya et à Saint-Kitts-et-Nevis ont souvent réussi à provoquer un changement de la politique et de la législation. Au Kenya, en Mongolie et au Pérou, on s'est attaché à renforcer les liens entre opérateurs du secteur informel et entreprises du secteur formel. Dans plusieurs pays, les organisations d'employeurs ont fourni des services à des unités informelles et de taille réduite. Les enseignements qu'elles ont tirés de cette expérience ont été rassemblés sur un CD-ROM qui leur servira de guide pour d'autres activités.
55. Le dialogue social et le partenariat tripartite sont des moyens valables pour faire en sorte que l'élaboration des politiques relatives à l'économie informelle tienne compte des facteurs contextuels, de la diversité des intérêts et de la multiplicité des objectifs. Ils peuvent aussi constituer un moyen très efficace d'augmenter l'adhésion et le soutien des différentes parties et d'accentuer l'efficacité de la mise en œuvre.
56. L'exemple d'action tripartite en Turquie appuyée par un projet OIT/UE illustre bien les bonnes pratiques. Le projet, exécuté sur la période 2004-2007, vise à améliorer le dialogue social pour permettre l'élaboration de stratégies tripartites en vue de la réduction de l'informalité, l'accent étant mis sur l'emploi non déclaré, qui touche, selon les estimations, environ 30 à 50 pour cent des travailleurs turcs. L'un des principaux résultats du projet est l'adoption en mars 2006 de la Déclaration tripartite nationale sur le dialogue social et l'emploi non déclaré, affirmant l'engagement conjoint des partenaires sociaux en faveur de la réduction de l'informalité. L'analyse de la structure et du fonctionnement des marchés du travail en faisant particulièrement attention aux phénomènes de l'emploi déclaré et de l'emploi non déclaré constitue la base du dialogue et du débat qui ont conduit à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action locaux dans les trois provinces turques de Bursa, Corum et Gaziantep.
57. Les plans d'action intégrés à multiples composantes que les autorités nationales et/ou provinciales doivent mettre en œuvre sont axés sur: la sensibilisation aux risques de l'emploi informel par l'intermédiaire des médias; l'élaboration de mesures d'incitation à l'immatriculation et de guides en la matière; et les liens avec les réglementations municipales applicables à l'immatriculation des entreprises, entre autres. Les principaux groupes ciblés par ce projet sont les fonctionnaires des administrations locales et nationales, y compris les travailleurs municipaux. De plus, les compétences et les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs pour ce qui est de fournir des services aux entreprises non déclarées sont améliorées. Ce projet a également eu pour résultat de réactiver les organes consultatifs tripartites élargis des services publics de l'emploi dans les provinces, lesquels jouent un rôle clé dans l'exécution des plans d'action et bénéficient du

consensus tripartite existant au niveau national sur la nécessité d'améliorer les services fournis à l'économie informelle.

- 58.** Les coopératives sont encore une autre modalité permettant une transition vers la formalité. Aux termes de la recommandation n° 193 de l'OIT, "les gouvernements devraient promouvoir le rôle important des coopératives dans la transformation d'activités qui ne sont souvent que des activités de survie marginales (parfois désignées par les termes "économie informelle") en un travail bénéficiant d'une protection juridique et qui s'intègre pleinement à la vie économique."³⁰
- 59.** En mettant en commun les ressources individuelles, on augmente le pouvoir de négociation, on aide le transfert des connaissances et du savoir-faire et on facilite la reconnaissance en tant qu'entité juridique. Les coopératives présentent les grands avantages ci-après:
- dans presque tous les pays, des informations, un enseignement et une formation sur la constitution de coopératives sont disponibles;
 - le manque de capitaux n'est pas un obstacle pour constituer une coopérative car la part initiale de capital peut être minime;
 - par définition, les coopératives doivent non seulement promouvoir le développement économique de leurs membres, mais aussi poursuivre des objectifs sociaux, une combinaison qui a une grande valeur dans le contexte de l'économie informelle;
 - et enfin, les coopératives qui proposent un enseignement et une formation à leurs membres et leurs employés peut être un moyen pour renforcer les moyens d'action juridique de ceux-ci.
- 60.** L'approche de SYNDICOOP est une approche conjointe des syndicats et des mouvements coopératifs visant à s'adresser aux travailleurs de l'économie informelle pour leur fournir les capacités de former leurs propres organisations afin d'améliorer leurs moyens de subsistance et de défendre leurs droits. Un exemple de projet de SYNDICOOP est mis en œuvre au Kenya, en Ouganda, au Rwanda et en République unie de Tanzanie, où les syndicats et les coopératives oeuvrent ensemble pour organiser les travailleurs en vue de les extraire de l'économie informelle et pour améliorer leurs conditions de travail. Le projet a pu acquérir une dimension supérieure et établir des liens avec le processus des DSRP.
- 61.** Le colloque comportera la présentation de plusieurs exemples de bonnes pratiques dans diverses régions fondées sur des stratégies innovantes pour combler les lacunes en matière d'organisation et de représentation en ce qui concerne les travailleurs et les entrepreneurs de l'économie informelle et pour étendre la portée des partenariats tripartites.

³⁰ Recommandation de l'OIT concernant la promotion des coopératives (n° 193), Conférence internationale du Travail, 90^e session, Genève, 2002.

Égalité entre les sexes, travail décent et économie informelle

62. Dans la plupart des pays en développement, le pourcentage des femmes qui travaillent dans l'économie informelle est plus élevé que celui des hommes. Plus de 60 pour cent des travailleuses sont dans l'emploi informel en dehors du secteur de l'agriculture, et lorsqu'on prend l'agriculture en compte, les chiffres sont encore plus élevés.³¹ Même dans l'économie informelle, les femmes sont concentrées dans le bas de l'échelle, là où les déficits de travail décent sont les plus grands. En dehors de l'agriculture, les femmes sont dans les formes de travail les moins protégées et les plus précaires, y compris le travail domestique, les travailleurs non rémunérés qui contribuent à l'entreprise familiale et les travailleurs industriels à domicile. C'est pour ces derniers que la moyenne des gains est la plus basse car souvent, ils n'ont pas de contrats bien établis, ils peuvent ne pas être payés pendant des mois et on leur impute les coûts de production autres que salariaux.
63. L'évolution de l'économie ces dernières décennies et la réorganisation de la production en systèmes de production mondiaux ont eu des conséquences supplémentaires pour les femmes dans l'économie informelle. Les éléments d'information disponibles donnent à penser que la mondialisation de l'économie tend à renforcer les liens entre l'économie formelle et l'économie informelle. On peut citer à titre d'exemples les cas où des travailleurs salariés sont mutés dans un emploi informel ou bien lorsque des unités informelles font passer des travailleurs d'un statut régi par des contrats semi-permanents sans salaire ou avantages minimums à des dispositifs dans lesquels ils sont rémunérés à la pièce ou bien ils travaillent par intermittence. L'impact de l'évolution des systèmes de production mondiaux peut aussi être positif car certains individus qui travaillent dans l'économie informelle, hommes ou femmes, ont pu trouver de nouveaux emplois ou de nouveaux marchés pour leurs produits.
64. L'analyse du rôle des femmes dans l'économie informelle portera sur les principales questions concernant la segmentation par sexe dans l'économie informelle et plus particulièrement sur l'impact de la transformation économique à l'échelle mondiale et les effets de différenciation qu'elle entraîne sur les hommes et les femmes. On analysera également la croissance de l'économie informelle durant les dernières décennies et les liens de plus en plus nombreux entre le sexe, la pauvreté et le travail dans l'économie informelle.
65. Promouvoir l'entrepreneuriat des femmes est une façon de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Dans la plupart des régions, le travail indépendant est une source d'emploi plus importante pour les femmes que pour les hommes. Les règles sociales qui limitent la mobilité des femmes dans certaines régions se traduisent souvent par le fait qu'on trouve plus de femmes travaillant à domicile.³² Lorsque les femmes établies à leur propre compte dans l'économie informelle travaillent en dehors de leur foyer, leurs entreprises, selon les éléments d'information disponibles, sont généralement plus petites tant du point de vue des travailleurs employés que de celui de la valeur des actifs. Les entreprises des femmes sont aussi généralement concentrées dans les secteurs à faible investissement et peu rémunérateurs, qui reposent sur des compétences traditionnelles.³³ Cela est notamment dû au fait que les fortes demandes de travail non

³¹ UNIFEM: *Progress of the World's Women 2005*, UNIFEM, New York, 2005.

³² BIT: *Women and men in the informal economy: A statistical picture*, Genève, 2002.

³³ Organisation internationale des employeurs: *The Informal Economy: The Employers' Approach*, Genève, 2006.

rémunéré visent principalement les femmes, et aux obstacles particuliers ainsi qu'au manque de soutien pesant sur l'entrepreneuriat des femmes, qui peuvent limiter la croissance de leurs entreprises. Il s'agit par exemple de l'accès limité aux actifs, tels que la terre, le crédit, les compétences, la technologie, les réseaux, les informations commerciales et les marchés.

- 66.** Néanmoins, avec un soutien approprié au niveau des politiques, le développement de l'entrepreneuriat pour les femmes peut donner naissance à des entreprises fortes, axées sur la croissance, qui peuvent réduire significativement la pauvreté. Dans beaucoup de cas, il faut à la fois une stratégie d'intégration et une stratégie visant spécifiquement les femmes. Si l'on adopte une approche privilégiant l'une ou l'autre, il se peut, d'une part, qu'on ne réponde pas d'une manière adéquate aux besoins particuliers des catégories de femmes entrepreneurs qui subissent la discrimination la plus forte, et d'autre part, qu'on n'intègre pas le développement de l'entrepreneuriat des femmes au cœur de la politique et des allocations budgétaires.
- 67.** Il faut une approche intégrée prenant en compte les différences entre les sexes pour doter les femmes entrepreneurs des moyens leur permettant de passer de la production d'un revenu marginal à une activité rentable. Au niveau microéconomique, cela suppose de conjuguer la fourniture d'une formation des compétences et des compétences de base en matière de développement d'entreprise ainsi que d'autres compétences intellectuelles qui, dans bon nombre de cas, peuvent inclure l'alphabétisation. Cela s'ajoute à une série de services de soutien, notamment la sensibilisation aux questions juridiques, le soutien concernant les responsabilités familiales non rétribuées et l'accès à l'information, y compris l'information sur les possibilités de marchés et de microfinancement. Il s'agit par ailleurs d'encourager l'organisation des femmes entrepreneurs, en mettant leurs ressources en commun, ce qui est susceptible d'augmenter leur pouvoir de négociation et leurs moyens de se faire entendre. De fait, les dispositifs d'épargne et de prêts de groupe ont permis à beaucoup de femmes non seulement de bénéficier d'effets multiplicateurs, mais aussi de devenir personnellement plus autonomes.
- 68.** Au niveau mésoéconomique, il faut que la politique fasse en sorte que ceux qui fournissent un soutien au développement d'entreprise et un financement n'excluent pas les femmes et, lorsque cela est nécessaire, élaborent des approches visant spécifiquement les femmes. L'accès aux marchés est aussi essentiel et englobe tout un éventail de stratégies depuis les mesures pour encourager les femmes à participer aux salons commerciaux, les programmes de commerce électronique, l'élaboration d'initiatives en matière de commerce équitable, le soutien accordé aux femmes producteurs en ce qui concerne les stratégies en matière de design, de contrôle de la qualité et de commercialisation, jusqu'à la mise en relation des femmes avec les marchés d'exportation.
- 69.** Au niveau macroéconomique, la législation et les politiques visant à améliorer l'accès des femmes aux ressources productives – terre, biens immobiliers, héritage, technologie, mise en valeur des compétences et crédit – représentent un élément capital d'un environnement propice pour les stratégies de croissance favorables aux pauvres. Il faut que les politiques fiscales et les politiques commerciales soient conçues de telle façon qu'elles évitent les distorsions en faveur des producteurs de sexe masculin, des grandes entreprises et des entreprises à capitaux étrangers. En investissant dans l'infrastructure, les routes, les services collectifs, les services d'assainissement, les installations sanitaires, les services de garde d'enfants et les technologies qui économisent de la main-d'œuvre à la maison, on peut augmenter d'une manière significative le temps que les femmes peuvent consacrer à une production rémunératrice.
- 70.** Pour développer les possibilités d'emploi offertes aux femmes, il est absolument nécessaire d'élaborer des politiques et des mesures visant à soutenir les travailleurs, en particulier en ce qui concerne les responsabilités familiales non rétribuées des femmes. De fait, pour

comprendre la prédominance des femmes dans l'économie informelle, il faut analyser les liens entre leur travail productif et leur travail reproductif. Étant donné que les responsabilités familiales incombent toujours essentiellement aux femmes dans la plupart des sociétés dans le monde entier, leur capacité de participer à l'économie rétribuée est subordonnée aux soins dont elles ont la charge dans leur ménage et dans leur communauté. Ces tâches sont rendues plus lourdes par les politiques macroéconomiques qui réduisent au minimum les responsabilités sociales de l'État par la voie des politiques et des mesures. Les réductions des services sociaux, des aides alimentaires, des soins de santé et de l'infrastructure, qui sont habituellement réalisées dans le cadre des processus de réforme structurelle, font porter encore plus de responsabilités aux ménages et aux femmes en particulier, ce qui exerce une pression plus forte sur la capacité de celles-ci de générer un revenu. On reconnaît rarement la valeur de l'économie des soins ou on lui accorde rarement une valeur économique bien que sa contribution aux économies nationales et mondiales soit manifeste.

71. La question des responsabilités familiales est rarement traitée par rapport à l'informalité, alors qu'il s'agit d'un facteur essentiel qui pousse les travailleurs, surtout les femmes, à prendre un emploi dans l'économie informelle. Pour beaucoup de femmes, l'absence de mesures de soutien concernant les responsabilités familiales signifie que l'économie informelle offre le seul travail rémunéré ménageant suffisamment de flexibilité, d'autonomie et de proximité géographique pour leur permettre de conjuguer une activité économique rétribuée avec les responsabilités familiales. En même temps, celles-ci limitent le temps qu'elles peuvent consacrer à leur activité rémunérée.
72. Les services de garde d'enfants sont un élément essentiel du soutien à l'emploi des travailleurs, et en particulier des femmes qui continuent d'assumer la responsabilité principale de ces soins dans la plupart des sociétés. L'absence de mesures de soutien concernant la garde des enfants porte atteinte à l'emploi des femmes et les oriente vers l'économie informelle où elles sont médiocrement rémunérées et protégées. Pour traiter la question de la dimension sexuelle de l'informalité, il faut que les politiques, programmes et projets reconnaissent que l'offre de services de garde d'enfants est une nécessité fondamentale pour développer les possibilités d'emploi pour les femmes et leur permettre de passer d'une activité économique informelle à une activité formelle. En outre, il faut que les politiques adoptées abordent la question dans une perspective de politique publique et non pas comme une question qui a trait aux besoins des femmes uniquement.
73. Dans le cadre du colloque, on examinera les bonnes pratiques concernant l'entrepreneuriat des femmes ainsi que les mesures de soutien en faveur des services de garde d'enfants au moyen d'une série d'exemples pris dans différentes régions.

Développement de l'entrepreneuriat, des services fournis aux entreprises et accès au financement et aux marchés

74. Beaucoup de pays dans toutes les régions ont trouvé des façons innovantes de soutenir les micro et petites entreprises au moyen de trains de mesures pour le développement de l'entrepreneuriat, souvent avec l'appui d'instruments de l'OIT. Ces mesures visent à moderniser les micro et petites entreprises, y compris celles qui exercent leurs activités dans l'économie informelle, par des interventions au niveau des politiques, des institutions et des entreprises. Un grand nombre de ces programmes ont été axés sur les besoins de catégories spécifiques de la société (les jeunes, les femmes entrepreneurs et les groupes socialement exclus) et/ou ont comblé des déficits de travail décent dans certains sous-

secteurs ou groupes de secteurs. Les enseignements suivants peuvent être tirés de ces expériences en vue d'une applicabilité élargie, à savoir:

- il importe au plus haut point d'améliorer les conditions de l'activité commerciale pour moderniser les PME, par le dialogue social et la consultation appropriée des associations de l'économie informelle;
- il faut élaborer des programmes de promotion de l'entrepreneuriat de plus en plus intégrés et pluridimensionnels qui confèrent un rôle fort aux partenariats entre le secteur public et le secteur privé et soient couplés avec la chaîne de valeur;
- il convient d'adopter une stratégie axée sur certains sous-secteurs ou groupes de secteurs et qui privilégie les groupes les plus marginalisés et exclus de la société, y compris les jeunes et les femmes;
- il convient d'adapter les outils et les mécanismes de vulgarisation auprès de l'ensemble des unités et des chefs d'entreprise de l'économie informelle, par la prise en compte de questions telles que: l'entreprise familiale, les magasins moins visibles, les faibles niveaux d'instruction, l'identité sexuelle, les considérations liées à l'origine ethnique et autres contraintes. Les critères de sélection et des campagnes d'information appropriées sont essentiels dans la mesure où les groupes plus pauvres et plus défavorisés sont souvent les laissés-pour-compte des politiques et des mesures générales mises en oeuvre pour appuyer les petites et micro-entreprises;
- il importe d'analyser le côté de l'offre et de la demande ainsi que de développer l'accès aux marchés locaux et mondiaux et les liens avec les entreprises du secteur formel;
- il importe de créer des lieux de travail plus sûrs et plus salubres afin de préserver les capacités de travail des travailleurs informels et d'améliorer la productivité des petites entreprises;
- il est prioritaire de simplifier, d'harmoniser et de réduire le coût et les procédures d'enregistrement des entreprises et de promouvoir des "guichets uniques" pour l'enregistrement qui permettent de mieux reconnaître et intégrer les unités de l'économie informelle, comme on l'a vu à propos de l'environnement réglementaire.

75. Un certain nombre de bonnes pratiques, y compris la modernisation des chaînes de valeur en Inde, au Kenya et au Brésil, qui renforcent les liens entre le formel et l'informel, seront présentées.

76. L'accès au *microfinancement*, ou plus largement au financement, des unités de l'économie informelle, est un autre domaine stratégique où les mécanismes pilotes se développent rapidement depuis quelques années. Il existe au moins trois raisons pour lesquelles le microfinancement, ou plus généralement, les mesures visant à améliorer l'accès au financement, peut être censé jouer un rôle clé pour déclencher et accompagner la formalisation progressive des unités de l'économie informelle. Premièrement, le fonctionnement du microfinancement est à certains égards assez proche de celui du

financement informel³⁴, dont il a quasiment la même flexibilité, mais il présente l'avantage d'être réglementé. Par exemple, les opérations de microfinancement empruntent aux prêteurs et aux coopératives d'épargne et de crédit (tontines) certaines techniques comme l'utilisation du contrôle social et du capital pour garantir le respect des obligations contractuelles, mais entraînent un certain niveau de réglementation. Il faut au moins que tous les micro-prêts soient enregistrés; les coopératives d'épargne et de crédit obtiennent leur licence auprès de l'autorité établie par une loi sur les coopératives ou auprès de la Banque centrale et les établissements de microfinancement qui acceptent des dépôts du public sont tenus par la loi de s'enregistrer auprès d'un organisme de tutelle bancaire. D'un point de vue juridique, les établissements de microfinancement sont bien ancrés dans l'économie formelle.

- 77.** Situés à peu près à mi-chemin entre les établissements financiers formels (banques, compagnies d'assurance, fonds d'actions, etc.) et le marché financier informel, les établissements de microfinancement gardent la flexibilité et la capacité d'atteindre les groupes isolés dont ont besoin les opérateurs de l'économie informelle. Par exemple, ils utilisent moins de documentation écrite que les banques et s'appuient sur le bouche à oreille pour évaluer le risque que comporte un prêt à consentir à un client. Surtout, ils n'insistent généralement pas sur les droits patrimoniaux formels à hypothéquer en garantie du prêt, comme le font les banques. Cela étant, en fonction du volume moyen des transactions dans le domaine du microfinancement et de la croissance de leur portefeuille, certains établissements optent de plus en plus pour des types conventionnels de nantissement, réduisent le volume des prêts à responsabilité conjointe et insistent sur les transactions plus individuelles.
- 78.** Deuxièmement, pour beaucoup d'opérateurs informels, les établissements de microfinancement sont les intermédiaires obligés pour accéder à d'autres marchés et possibilités qui génèrent des revenus. Outre l'offre de services financiers, le financement auprès d'un tel établissement permet parfois de conclure des contrats de sous-traitance avec des entreprises formelles. En Inde, par exemple, l'établissement de microfinancement Shaktri finance et parraine des sous-traitants plus ou moins informels d'une filiale indienne d'UNILEVER (HLL). Les administrations ne peuvent pas offrir de telles incitations, mais les établissements de microfinancement le peuvent et sont donc des partenaires attrayants pour les opérateurs de l'économie informelle qui souhaitent grandir.
- 79.** La troisième raison est que la plupart des établissements de microfinancement sont sensibles aux questions relatives à la formalisation en général. À l'exception de quelques établissements qui, au bout de quelques années, se sont transformés en banques, ils relèvent encore principalement d'un régime réglementaire allégé et volontaire. C'est seulement lorsqu'ils acceptent des dépôts du grand public qu'ils sont tenus d'obtenir une licence, de se faire enregistrer, de remettre des rapports périodiques et de divulguer l'état de leurs finances.
- 80.** L'expérience de l'Alexandria Business Association (ABA)³⁵ en Égypte constitue un exemple innovant de mécanisme progressif dans le cadre duquel le volume des prêts offerts peut augmenter à condition que le client soumette, à chaque niveau de transaction, une documentation complémentaire attestant son identité, la propriété de ses avoirs, sa situation au regard du fisc et son régime de sécurité sociale. Le mécanisme a permis de

³⁴ Le financement informel est légal, mais il s'agit d'activités et de transactions financières non officiellement enregistrées et réglementées. Les transactions des prêteurs ne sont pas officiellement enregistrées, pas plus que les dépôts faits par les membres d'une coopérative d'épargne et de crédit.

³⁵ L'Alexandria Business Association (ABA) est affiliée à l'Organisation des employeurs égyptiens.

servir plusieurs centaines de clients au bout de quatre ans. A l'heure actuelle, une enquête menée par l'Université de Genève et par le BIT vise à déterminer le profil des clients et les diverses incidences de ce mécanisme d'incitations sur l'intégration au secteur formel. Il est entendu que les unités qui exploitent des domaines d'activité à fort potentiel de croissance ont nettement intérêt à s'exposer aux autorités fiscales et municipales, tandis que d'autres opérateurs préfèrent se faire discrets vis-à-vis de l'État.

- 81.** Parmi les autres faits nouveaux récents, il convient de citer les nombreuses initiatives relatives au commerce équitable ou éthique qui visent, par l'établissement de réseaux et d'alliances entre entreprises et/ou ONG dans les pays industriels, et entre entreprises et producteurs locaux dans les pays en développement, à améliorer l'accès des petits producteurs et des producteurs du secteur informel aux marchés internationaux, à promouvoir de meilleurs termes de l'échange, à améliorer la rémunération et à sensibiliser le consommateur. De bonnes pratiques se dégagent qui semblent se révéler bénéfiques s'agissant de stabiliser les revenus des petits producteurs, et en particulier des femmes ou des personnes appartenant à des groupes autochtones ou tribaux, d'aider les coopératives à se formaliser et d'extraire des fonds d'investissement pour l'infrastructure et les dépenses sociales.³⁶ Ces initiatives ont souvent recours à une assistance pour l'octroi de licences et d'homologations, à l'établissement de contacts, à l'apport d'une formation, aux technologies de l'information et à des renseignements sur les marchés pour améliorer l'accès des producteurs locaux aux marchés mondiaux et pour augmenter leur pouvoir de négociation et leurs capacités de s'organiser. Toutefois, ces initiatives n'ont eu jusqu'ici qu'une très faible portée; elles demeurent isolées en dépit d'une évolution récente vers l'établissement de réseaux et sont fortement tributaires d'entités faisant office de médiateurs et de parrains.

Améliorer la productivité et les conditions de travail

Compétences et employabilité

- 82.** Pour les travailleurs de l'économie informelle, il est essentiel de se perfectionner pour accéder à des emplois lucratifs et augmenter la productivité et les revenus. Or les systèmes de formation institutionnelle ne sont pas parvenus à atteindre les travailleurs de l'économie informelle et à satisfaire leurs besoins. Des programmes et des projets à base communautaire permettent de combler en partie cette lacune. Le BIT a mis au point une méthodologie et des programmes spécifiques qui sont appliqués dans plusieurs pays. Dans le cadre de cette méthodologie, on insiste sur l'identification de possibilités de revenus et d'activités indépendantes et sur leurs exigences en matière de formation ou autres avant d'organiser et de fournir des services de formation et de perfectionnement à des personnes indigentes ou défavorisées au sein de leur communauté. De telles possibilités sont évaluées dans le contexte des plans de développement locaux et tirent parti des options de formation, formelle ou non, qui sont offertes dans les localités.
- 83.** Ces expériences permettent de tirer quelques enseignements: les programmes de formation doivent être souples, ciblés, concrets et adaptés aux caractéristiques et niveaux

³⁶ M. Carr: *Chains of fortune: Linking women producers and workers with global market*, Secrétariat du Commonwealth, Londres, 2004; et A. Redfern et P. Snedker: *Creating market opportunities for small enterprises: Experiences of the fair trade movement*, document de travail de SEED no 30, BIT, Genève, 2002.

d'instruction divers des stagiaires qui, généralement, composent un groupe hétéroclite de personnes, qui cumulent les désavantages. Néanmoins, les services de formation non institutionnelle sont rares et ne sont pas reconnus par les systèmes officiels. La non-reconnaissance et la non-validation de l'acquisition "sur le tas" de connaissances spécialisées par les travailleurs de l'économie informelle, y compris dans le cadre de systèmes d'apprentissage classiques, entravent considérablement la commercialisation de ces compétences au sein de l'économie formelle, question à laquelle les décideurs politiques n'ont toujours pas accordé l'attention qu'elle mérite.

84. L'expérience de terrain révèle également que les travailleurs de l'économie informelle ne peuvent guère consacrer du temps à la formation, et que la formation qui est à leur portée risque d'être axée sur l'offre plutôt que sur les possibilités réelles de moyens de subsistance. Des expériences plus abouties associent l'acquisition de compétences et le perfectionnement à la pratique d'activités productives et génératrices de revenus dans le cadre d'une formation plus large et polyvalente pour la promotion de l'esprit d'entreprise, notamment par la création et la gestion de coopératives et d'associations de producteurs, et l'accès au financement, aux technologies et aux marchés.
85. Le colloque comportera des présentations de programmes pilotes et de politiques novateurs actuellement examinés dans les pays d'Afrique occidentale qui visent à fondre les systèmes d'apprentissage traditionnels et les systèmes de formation formels dominants en tirant le meilleur parti des éléments pertinents et des avantages des deux systèmes.

Des lieux de travail plus sûrs et de meilleures conditions de travail

86. Les travailleurs de l'économie informelle connaissent souvent les emplois les plus dangereux et les conditions de travail les plus mauvaises. Lorsqu'un membre de la famille est victime d'un accident de travail, la famille tout entière peut se retrouver ruinée. En raison d'une méconnaissance des dangers et de leurs conséquences négatives pour les travailleurs ainsi que pour l'unité économique visée, les mesures préventives en matière de sécurité et de santé au travail sont rarement mises en œuvre dans l'économie informelle. En outre, dans l'économie informelle, les conditions de travail et de vie sont souvent indissociablement liées. Améliorer la sécurité au travail et les conditions de travail signifie garantir la viabilité et la productivité des PME, améliorer la sécurité physique, psychosociale et financière des travailleurs, ainsi que l'interface entre leur travail et leur vie privée, familiale et communautaire.
87. Pour beaucoup de travailleurs de l'économie informelle, les journées de travail sont longues. En revanche, il y a beaucoup de travailleurs qui consacrent assez peu d'heures au travail rémunéré. Les données montrent que la durée du travail est apparemment plus courte pour les travailleurs âgés et les jeunes, ce qui donne à penser que les emplois informels ne sont rien d'autre qu'une stratégie à court terme pour survivre ou faire face au sous-emploi. Mais c'est surtout pour les femmes travaillant à leur propre compte que la durée du travail est courte, car elles passent de longues heures à s'occuper de leurs enfants et d'autres parents à leur charge. Dans leur cas, c'est souvent parce qu'elles ont du mal à concilier le travail et les responsabilités familiales qu'elles travaillent peu d'heures. Les longues journées de travail que connaissent beaucoup de travailleurs de l'économie informelle sont principalement liées au bas niveau des salaires qui souvent ne suffisent pas pour survivre. Si les salaires sont bas, c'est en raison de causes multidimensionnelles, et non pas simplement d'une faible productivité du travail. Le revenu généré par le travail informel est la plus importante source de moyens de subsistance pour les pauvres. C'est pourquoi les mesures visant à relever et régulariser les revenus liés au travail sont essentielles. Les travaux de recherche récents du BIT montrent que le salaire minimum peut avoir une incidence positive sur les salaires informels, en fonction, entre autres choses, du niveau auquel il est fixé et utilisé comme salaire de référence dans les

négociations entre employeurs et travailleurs. Une approche intégrée, qui tienne compte des liens étroits entre les différentes dimensions des conditions de travail, est la clé pour élaborer de meilleures politiques et faire en sorte qu'elles aient un impact maximum.

- 88.** La pauvreté, l'insécurité de l'emploi, l'inégalité entre les sexes et l'absence de pouvoir de décision des travailleurs de l'économie informelle les exposent à la contamination par le VIH/SIDA et d'autres maladies professionnelles. Pour combattre le VIH/SIDA et les autres maladies qui affectent d'une manière disproportionnée les employeurs et les travailleurs de l'économie informelle, il est capital de leur donner les moyens de se faire entendre et d'être représentés dans les organes nationaux chargés d'élaborer la politique relative au VIH et au SIDA.
- 89.** Plusieurs approches sont possibles pour aborder la question de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail. En particulier, il faut accorder une attention prioritaire à la dimension informelle de l'économie lorsqu'on conçoit ou qu'on renforce les politiques, programmes et systèmes nationaux en matière de sécurité et de santé au travail (SST). La formulation de programmes de SST nationaux promouvant des conditions de travail sûres et saines devrait viser non seulement l'économie formelle, mais aussi l'économie informelle. C'est une condition essentielle pour protéger la vie et la santé des travailleurs de l'économie informelle ainsi que la productivité et la viabilité des entreprises. De tels programmes, élaborés sur une base tripartite, offriraient aux employeurs et aux travailleurs une possibilité unique de jouer un rôle prépondérant. Des partenariats élargis au niveau communautaire permettraient aussi de faciliter et maximiser des améliorations durables des conditions de travail et de vie des travailleurs de l'économie informelle.
- 90.** L'économie informelle est confrontée à un grave problème: la méconnaissance des dangers liés au travail et de leurs conséquences en termes de souffrances, de perte de la capacité de gagner un salaire et d'impact économique sur l'entreprise. Faute de moyens d'information et de moyens d'action appropriés pour atteindre les micro-entreprises, y compris les travailleurs à domicile, une grosse part de la population active ne bénéficie pas d'informations et de services vitaux en matière de santé et de sécurité. Il est possible de répondre à la nécessité d'encourager une culture de la prévention dans ce domaine en lançant des campagnes nationales relatives à la SST à grande échelle, en utilisant différents circuits et médias au niveau national et local. Par ailleurs, les institutions qui ont une action consultative en matière de SST ont toujours été à la disposition uniquement des entreprises formelles. Il convient d'étudier davantage certains moyens tels que les mécanismes visant à faciliter le rôle des autorités chargées de la SST et mettre en place des partenariats avec diverses institutions publiques, institutions non gouvernementales et établissements locaux.
- 91.** Une autre action au niveau politique consiste à élaborer des programmes de formation et des stratégies concrètes visant à améliorer le lieu de travail qui conviennent à l'économie informelle, surtout pour les agriculteurs, les micro-entreprises et les travailleurs à domicile. Divers mécanismes institutionnels peuvent être utilisés pour donner une formation à la SST, notamment les organisations de travailleurs et d'employeurs, les services publics décentralisés au niveau provincial, les partenariats avec les ministères de l'agriculture ou de la santé, ou les organismes publics locaux. De nouvelles approches, par exemple l'établissement de liens avec les systèmes de santé primaires, sont aussi étudiées. Les efforts déployés par le BIT pour élaborer de tels programmes se sont déjà avérés fructueux.
- 92.** Les exemples de réduction des risques et d'amélioration des conditions de travail au Cambodge et en Thaïlande valent la peine d'être mentionnés. Le Cambodge met progressivement en place une protection de la santé et la sécurité sur les lieux de travail de l'économie informelle, tels que le foyer pour ceux qui travaillent à domicile, ou les petits sites de construction. Dans le cadre du projet de l'OIT intitulé Économie informelle, pauvreté et emploi, financé par le DFID (2003-2006), un soutien pratique a été apporté à l'initiative d'auto-assistance du peuple cambodgien. Les enseignements tirés de

l'expérience ont permis de déterminer les facteurs de succès suivants: premièrement, la mobilisation de divers réseaux, par l'intermédiaire du gouvernement, des représentants des travailleurs et des employeurs et des ONG, afin d'atteindre divers lieux de travail de l'économie informelle. Deuxièmement, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation participatifs, faciles à utiliser, comme le programme WISH - Work Improvement in Safe Home (Amélioration du travail pour des maisons sûres), un programme de formation pour les travailleurs à domicile. Des représentants du gouvernement, des travailleurs et des employeurs ont été formés à la fonction de formateur local en matière de SST et ils ont organisé un grand nombre d'ateliers de formation sur place en utilisant le programme WISH et d'autres programmes participatifs. Le troisième élément important était le soutien au niveau de la politique nationale. Le Département de la santé et la sécurité au travail du Ministère du travail et de la formation professionnelle a organisé régulièrement des ateliers sur les résultats obtenus en matière de SST pour faciliter l'échange des données d'expérience entre tous les organismes concernés. Le Département a élaboré un programme national en matière de SST et a inclus à titre prioritaire la SST pour les lieux de travail de l'économie informelle.

93. Au Viêt-Nam, le programme de formation WIND – Work Improvement in Neighbourhood Development (Amélioration du travail dans le cadre du développement local) visant à améliorer la SST dans le secteur de l'agriculture a été appliqué à grande échelle. Le programme WIND est un programme de formation participatif qui a tout d'abord été appliqué dans la province de Cantho, en 1995. Les départements du travail, de la santé et de l'agriculture au niveau provincial ont formé en collaboration de nombreux agriculteurs volontaires dans le cadre du programme. Ces derniers ont organisé plusieurs petits ateliers de formation WIND à l'intention de leurs voisins également agriculteurs en utilisant des outils de formation pratiques tels que des listes récapitulatives illustrées ou des albums de photos illustrant de bons exemples. En 2006, le Viêt-Nam a lancé son premier programme national en matière de SST, qui doit s'étaler jusqu'en 2010, et a attribué le budget national nécessaire à la mise en œuvre du programme. La SST dans le secteur de l'agriculture a été classée parmi les sept domaines d'action prioritaires de ce programme national. De plus en plus d'agriculteurs volontaires WIND sont formés grâce au budget national et aux connaissances spécialisées pour couvrir une plus grande partie du territoire. Des projets WIND sont en cours d'exécution ou sont prévus au Mozambique, au Sénégal, aux Philippines, en Mongolie, dans les pays de l'ex-Union soviétique, et dans d'autres pays du globe.

Amélioration de l'accès à la sécurité sociale

94. Le manque de couverture de sécurité sociale est si répandu parmi les travailleurs de l'économie informelle qu'on la prend souvent comme définition de l'informalité. En juin 2001, à la Conférence internationale du Travail, les mandants tripartites de l'OIT se sont accordés sur le fait que la priorité absolue devrait être donnée aux "politiques et initiatives propres à faire bénéficier de la sécurité sociale ceux qui ne sont pas couverts par les systèmes en vigueur"³⁷ et que "chaque pays devrait définir une stratégie nationale pour atteindre l'objectif de la sécurité sociale pour tous"³⁸. La Conférence a aussi proposé qu'une grande campagne soit lancée pour "promouvoir l'extension de la couverture de la sécurité sociale". Le BIT a lancé la campagne "La sécurité sociale pour tous" en 2003.

³⁷ BIT: *Sécurité sociale: un nouveau consensus*, Genève, 2001, p. 2.

³⁸ *Ibid.*, p. 5.

95. Les pays sont de plus en plus nombreux à adopter des politiques et des initiatives pour étendre la couverture de la sécurité sociale destinées en particulier aux groupes de l'économie informelle. Il s'agit notamment de mesures telles que l'extension progressive des régimes d'assurance sociale, l'adoption de dispositions spéciales pour les travailleurs de l'économie informelle, des régimes de pensions sociales non contributifs, le développement de programmes de transfert en espèce avec ou sans conditions combinant le paiement des prestations à des incitations pour plus d'accès à l'éducation et à la santé, et des systèmes d'emploi garanti.
96. Il convient d'adapter le bon dosage des instruments de politique ainsi que leur conception aux caractéristiques et besoins spécifiques des catégories à couvrir et aux environnements nationaux. L'économie informelle est très hétérogène en ce qui concerne le degré de formalisation, le statut de l'emploi, les revenus, le niveau de couverture, la capacité de paiement des différentes catégories de travailleurs. L'accès universel à certaines prestations essentielles de sécurité sociale est un droit de l'homme, mais en raison de cette hétérogénéité, il n'est pas possible de proposer des solutions uniformes pour l'extension de la couverture sociale.
97. En règle générale, on peut instaurer une sécurité sociale dans l'économie informelle en commençant par les éléments fondamentaux ci-après:
- l'accès aux soins de santé de base au moyen de systèmes nationaux pluralistes, comportant des composants financés par l'impôt, des composants relevant de l'assurance sociale et de l'assurance privée et du niveau communautaire;
 - un système de prestations familiales qui facilitent la scolarisation des enfants;
 - un système de programmes de transfert de liquidités ciblés qui offrent une certaine sécurité du revenu aux individus qui font partie de groupes de la population active, c'est-à-dire une assistance sociale allant de pair avec des programmes de travaux publics et des politiques similaires relatives au marché du travail (par ex., des programmes Travail contre rémunération),
 - un système de pensions universelles de base pour les personnes âgées, les invalides et les conjoints survivants, qui, dans les faits, constitue un soutien pour des familles entières.³⁹

Ces prestations fondamentales peuvent être considérées comme un seuil en matière de sécurité sociale. La promotion de ce seuil est l'un des éléments essentiels de la campagne mondiale de l'OIT. Manifestement, aux premiers stades du développement, la marge de manœuvre fiscale pour les transferts de prestations sociales est plus limitée qu'aux stades ultérieurs, de sorte qu'il peut être nécessaire d'établir un ordre prioritaire pour les prestations de sécurité sociale. Cependant, les calculs actuariels du BIT ont montré, dans le cas de 12 pays en développement, que la quasi totalité des pays avaient les moyens d'octroyer une certaine forme de sécurité sociale de base. Les effets d'un tel ensemble de prestations sur la réduction de la pauvreté pourraient être spectaculaires. Notre analyse distributionnelle montre que la conjugaison d'une petite prestation financière liée aux enfants et d'une pension modeste, qui pourrait constituer un point de départ pour les pays les plus pauvres, pourrait réduire d'environ 40 pour cent le nombre de personnes vivant

³⁹ BIT, Département de la sécurité sociale: *La sécurité sociale pour tous: un investissement dans le développement social et économique mondial. Document de nature consultative*, Questions de protection sociale, document de réflexion n° 16, Genève, 2006.

dans la pauvreté – soit une contribution majeure à la réalisation du premier OMD dans certains pays africains.

- 98.** Plusieurs exemples de politiques et de pratiques visant à étendre la couverture de la sécurité sociale seront présentés: notamment, deux approches différentes pour étendre la protection sociale en santé aux travailleurs de l'économie informelle (Ghana et Thaïlande), des expériences en matière de couverture des travailleurs établis à leur propre compte (Argentine, Chili, Uruguay) et l'octroi d'une couverture de sécurité sociale minimum à tous les travailleurs de l'économie informelle (Inde).
- 99.** La première présentation portera sur les expériences du Ghana et de la Thaïlande s'agissant de l'amélioration de l'accès aux soins de santé pour les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles. Cet exemple permettra d'avoir une vue d'ensemble du problème en déterminant les paramètres qui caractérisent un accès limité aux services de santé et de voir les options actuellement offertes au plan mondial pour améliorer cet accès.
- 100.** En fait, les modalités de la lutte contre la pauvreté et l'insuffisance de l'accès aux soins de santé constituent toujours un énorme problème dans les pays en développement. L'économie informelle, habituellement composée d'individus qui vivent dans la pauvreté, est extrêmement vulnérable et moins sûre en raison de la faiblesse des mécanismes nationaux de financement et d'organisation destinés à couvrir les travailleurs des pays en développement. Les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles ne sont donc pas couverts pour les risques liés à la maladie, à la charge financière et aux coûts catastrophiques qu'entraîne un mauvais état de santé. La stratégie de l'OIT concernant la rationalisation de l'utilisation de mécanismes de financement pluralistes propose d'étendre les moyens existants de financement des soins de santé plutôt que de créer de nouvelles structures pour réaliser un accès universel. C'est ce qui a été démontré par le Ghana et la Thaïlande dans leur utilisation de divers programmes visant à améliorer l'accès de leur population aux soins de santé.
- 101.** Au début des années 1990, au Ghana, des mutuelles d'assurance santé ont été créées, qui fournissaient initialement aux pauvres une protection financière et un accès aux services de santé. En 2003, la Loi sur l'assurance maladie nationale du Ghana a été promulguée et mise en œuvre en 2004. Il s'agit d'un système d'assurance maladie national décentralisé qui inclut divers dispositifs d'assurance maladie, y compris la plupart des systèmes de mutuelles d'assurance santé auparavant indépendantes. Les primes des pauvres sont subventionnées. La couverture effective de la population est actuellement de l'ordre de 40 pour cent et augmentera encore.
- 102.** La Thaïlande, en revanche, a mis en œuvre le "Dispositif 30 baht" en 2001. Il s'agit d'un système qui s'adresse à ceux qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance maladie de la Sécurité sociale ou celui dont bénéficient les fonctionnaires. Par exemple, dans ce dispositif, pour chaque visite à l'hôpital pour des soins ambulatoires ou chaque hospitalisation, un membre paie une part très minime de 30 baht. Ce système de paiement participatif fait actuellement l'objet d'un examen. L'exemple de la Thaïlande montre que l'accès universel aux soins de santé est réalisable dans le contexte d'un pays en développement.
- 103.** Une évaluation des stratégies utilisées par ces pays et des enseignements que les autres pays en développement peuvent retirer de leurs expériences sera également faite.
- 104.** S'agissant du travail indépendant et la couverture de la sécurité sociale, les exemples présentés concerneront les expériences de trois pays d'Amérique latine: Argentine, Chili et Uruguay. Historiquement, ces pays présentent des aspects similaires dans l'élaboration de leurs systèmes de sécurité sociale et dans les conditions du marché du travail, toutefois, il existe des différences importantes en ce qui concerne les personnes travaillant pour leur

propre compte et les dispositifs de protection sociale dont elles relèvent. Le travail indépendant représente une grande partie de l'emploi total en Amérique latine. La grande majorité des personnes travaillant pour leur propre compte n'ont généralement pas de conditions de travail décentes, en particulier l'accès à la couverture de la sécurité sociale. Même dans les pays du sud du continent où le travail indépendant est le moins répandu, celui-ci occupe encore une part importante de l'emploi total. Autrement dit, toute stratégie visant à étendre la couverture de sécurité sociale doit comprendre des politiques et des instruments visant les travailleurs indépendants.

- 105.** En Argentine, au Chili et en Uruguay, le travail indépendant représente une grosse part de l'emploi, environ 25 pour cent. La plupart des travailleurs non couverts travaillant pour leur propre compte. Le travail indépendant représente la plus grosse part de l'emploi informel. Ces trois pays élaborent des politiques publiques visant à augmenter la couverture de sécurité sociale et à réduire les déficits de travail décent.
- 106.** Bien que l'incidence du travail indépendant soit similaire dans ces trois pays, ils essaient des stratégies différentes pour offrir une meilleure couverture. Le travail indépendant est extrêmement hétérogène et il est difficile de trouver "un" régime de sécurité sociale unique qui convienne à toutes les situations. La question de savoir si tous les travailleurs travaillant pour leur propre compte devraient obligatoirement être couverts n'est pas tranchée. Il existe de grandes différences dans la capacité de cotisation. Les dispositifs de sécurité sociale pour les travailleurs indépendants pourraient avoir des effets importants sur l'informalité. L'Argentine et l'Uruguay ont mis en œuvre des "dispositifs simplifiés" pour les travailleurs indépendants qui ont donné des résultats mitigés et controversés au plan de la couverture de sécurité sociale. La principale stratégie suivie par l'Argentine et l'Uruguay pour augmenter la couverture est le "Monotributo" (cotisation unique). Le Chili est en train de mettre en œuvre une réforme des pensions et de mettre en place une couverture progressive obligatoire pour les individus travaillant pour leur propre compte et un système de sécurité du revenu de base pour les personnes âgées destiné aux pauvres non couverts.
- 107.** S'agissant de l'extension d'une couverture de sécurité sociale minimum à tous les travailleurs de l'économie informelle, le cas de l'Inde sera présenté. Le Programme minimum commun national de l'Alliance progressiste unifiée qui a été formée après les élections générales en avril-mai 2004 a été annoncé le 27 mai 2004. Il expose les principales orientations stratégiques adoptées pour renforcer le développement durable en Inde. Dans l'esprit de l'Alliance, il fait référence dans son préambule au bien-être des agriculteurs, des travailleurs de l'agriculture et des catégories démunies de la société et énonce avec force l'engagement de garantir, par la sécurité sociale, l'assurance maladie et d'autres systèmes, la protection et le bien-être de tous les travailleurs, en particulier dans le secteur non structuré qui constitue aujourd'hui 94 pour cent de la main-d'oeuvre.
- 108.** En septembre 2007, le gouvernement de l'Inde a publié son plan devant lui permettre de s'acquitter de son engagement de fournir la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Ciblant en premier la population située "au-dessous du seuil de pauvreté", un système d'assurance santé devait être progressivement mis en place de façon à atteindre 60 millions de travailleurs (300 millions si on compte les membres de leurs familles) sur les cinq prochaines années. Bien que bénéficiant de l'aide technique et financière fournie par le gouvernement central, les gouvernements des États respectifs devaient conserver les responsabilités essentielles concernant la conception et la mise en œuvre de leur système. En outre, dans le cadre du nouveau plan de sécurité sociale, une pension de vieillesse sera octroyée à tous les citoyens âgés de plus de 65 ans et vivant au-dessous du seuil de pauvreté, ainsi qu'une couverture d'assurance vie et invalidité pour le chef de famille de toutes les familles pauvres.

Stratégies intégrées au niveau local

- 109.** Les stratégies de développement local intégrées figurent potentiellement parmi les stratégies les plus prometteuses pour une approche globale et multidimensionnelle visant à permettre une transition vers la formalité. Les structures de gouvernement local décentralisées dans les zones rurales et urbaines constituent un terrain favorable pour rassembler les dimensions spatiale, sociale et économique de l'économie informelle, en établissant des liens entre les dimensions macroéconomiques et les interventions au niveau microéconomique, entre l'offre et la demande et entre l'accès à la terre et l'accès aux services et aux marchés.
- 110.** Ce sont les unités de gouvernance municipales et villageoises qui constituent le premier niveau de participation des travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle à de nombreux aspects de leur vie dans les zones rurales et urbaines. Le choix des industries locales dont il faut faire la promotion en priorité, le choix du développement des infrastructures, la prestation de soins de santé pour les travailleurs qui tombent malades ou qui sont victimes d'accidents, la délivrance de licences professionnelles, les décisions concernant les investissements dans l'éducation, la formation professionnelle, la santé, le logement, toutes ces décisions sont souvent prises au niveau local surtout dans les pays où la gouvernance est décentralisée et les compétences transférées.
- 111.** La demande concernant la démocratisation des processus politiques a aussi suscité une plus grande motivation pour créer des moyens de représentation locale dans la planification et l'élaboration des politiques. Que la décentralisation se déroule d'une manière formelle et globale, de pair avec une restructuration législative, administrative et fiscale, ou d'une manière progressive comportant le partage de certaines fonctions, on s'accorde généralement à penser que les niveaux administratifs de gouvernance infranationaux sont susceptibles de produire des politiques, des programmes et des services qui peuvent mieux répondre aux besoins locaux. Les unités de gouvernance locales représentent un niveau d'intervention stratégique, mais c'est là qu'on trouve encore de grandes lacunes dans les capacités. Les parties intéressées au niveau local sont souvent faiblement organisées et sous-représentées.
- 112.** Plusieurs approches visent à renforcer les capacités en matière de gouvernance locale pour soutenir la promotion du travail décent. Il s'agit entre autres choses de créer un environnement favorable à la décentralisation et à la gouvernance, d'institutionnaliser la participation et le dialogue par des mécanismes consultatifs, d'encourager l'intégration économique et le développement des entreprises locales et informelles, de renforcer les organisations de membres et de fournir des services aux communautés locales.
- 113.** En ce qui concerne la fourniture effective des services, les partenariats entre le secteur public et le secteur privé peuvent être un facteur essentiel pour obtenir de bons résultats. Au Cambodge, un partenariat public-privé pour gérer les unités sanitaires locales a joué un rôle très important pour améliorer la qualité des services de santé dans les villages pauvres et éloignés. En Ouganda, la gestion d'un marché public a été transférée de la municipalité à une association de gestion conjointe composée de la municipalité qui fixe les normes relatives à la prestation des services, d'un conseil local qui supervise la collecte des recettes et la fourniture des services, d'une société privée qui perçoit les sommes exigibles et fournit des services de base comme l'eau, l'électricité et le système sanitaire, et de marchands qui s'occupent de la sécurité et du règlement des conflits entre marchands. Des partenariats similaires ont été mis en œuvre pour le ramassage des ordures, l'amélioration des infrastructures locales et le nettoyage des rues, avec des résultats positifs au plan non seulement de la fourniture des services, mais aussi du renforcement du dialogue entre les autorités locales et les associations locales.

- 114.** Dans les faits, beaucoup d'unités informelles sont établies dans des zones d'habitat informel. On constate souvent que les programmes visant à améliorer l'état de ces zones, y compris les programmes d'assainissement des taudis dans les centres urbains en pleine croissance et la fourniture d'infrastructures de base aux zones rurales, ont pour effet d'améliorer simultanément les conditions de vie et de travail des travailleurs de l'économie informelle. Les municipalités ont aussi la possibilité de lever des impôts et d'utiliser les recettes au niveau local, en favorisant un environnement réglementaire plus cohérent, y compris en ce qui concerne les règles applicables à la détermination des zones, l'établissement des PME, les contrats publics et les procédures d'appel d'offres et l'encouragement des partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Ces initiatives locales peuvent faciliter la création d'emplois locaux, surtout pour les jeunes et les femmes qui sont désavantagés, et encourager les méthodes à haute intensité de main-d'œuvre pour la fourniture de marchandises et de services.
- 115.** Si les stratégies au niveau local peuvent jouer un rôle important dans la transition vers la formalité, ce potentiel n'est pas toujours pleinement exploité. Il est nécessaire de procéder à une évaluation plus poussée des bonnes pratiques pour retirer des enseignements permettant d'élaborer des stratégies efficaces qui facilitent la transition vers la formalité et favorisent le travail décent au moyen de la gouvernance locale et du développement local.
- 116.** Au Ghana, au niveau macroéconomique, le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) – le GPRS II 2006-07 – souligne l'importance de la création d'emplois pour la réduction de la pauvreté et porte plus précisément sur l'économie informelle. Cela montre qu'il est de plus en plus admis que le développement du secteur privé doit aussi englober les micro-entreprises et petites entreprises de l'économie informelle, qui représentent environ 95 pour cent des entreprises privées au Ghana. Parmi les mesures à prendre figurent la promotion de l'esprit d'entreprise et des bonnes pratiques entrepreneuriales, comme la comptabilité et la gestion bancaire, le renforcement de l'excellence technologique et un meilleur accès au crédit. Un instrument qui relie cette mesure macroéconomique à la gouvernance locale dans la perspective du travail décent a déjà été mis au point et testé dans deux districts ruraux pilotes de la région centrale du Ghana. Dans ces deux districts, une instance regroupant le secteur public et le secteur privé a été établie, comprenant des organismes publics et des petites entreprises, afin de débattre et concevoir des stratégies en matière de développement local. Appelée Assemblée de district pour un emploi productif et rémunéré, cette instance est un organe mandaté par la Loi sur les autorités locales. Grâce au dialogue qui y est mené, des associations de petites entreprises ont pu exercer une influence sur la réglementation fiscale locale et recevoir une assistance technique pour développer certaines industries locales, comme la transformation des palmiers à huile.
- 117.** Les sous-comités de l'assemblée de district pour un emploi productif et rémunéré ont élaboré, et sont en train d'appliquer, des plans de développement économique local qui aident des centaines de petites entreprises à améliorer et développer leurs activités. Les femmes constituent plus des deux tiers des bénéficiaires, et les personnes handicapées sont bien représentées. L'exercice des droits rend le développement possible. Le partenariat entre le secteur privé et le secteur public permet à ces deux secteurs de supprimer les obstacles à la croissance et d'apporter des améliorations que ni les autorités locales ni les entreprises à elles seules n'auraient pu surmonter. Les sous-comités ont fait un inventaire exhaustif de toutes les petites et moyennes entreprises (PME) et ont encouragé celles qui ne sont pas encore affiliées à des associations à le faire. Ils jouent également un rôle important dans l'extension de la protection sociale à l'économie informelle, en reliant les PME au nouveau système national d'assurance santé et/ou à la caisse de pensions. Ces deux sous-comités ont mis en place des plans d'épargne et de crédit liés au travail décent qui comptent 3 000 membres, et renforcent ainsi la stabilité économique tout en mobilisant des capitaux à des fins d'investissement.

- 118.** La capacité de se faire entendre, de s'organiser et le dialogue social local se sont également traduits par une amélioration de la gouvernance, du règlement des conflits et des budgets locaux. L'affectation des fonds des autorités locales se fait de plus en plus dans le cadre de plans approuvés par les sous-comités. La fixation et la perception des taxes locales applicables aux PME se font en collaboration avec des associations de petites entreprises, ce qui permet d'accroître sensiblement les recettes sans menacer pour autant l'activité des entreprises. Les syndicats et l'Association des employeurs du Ghana ont soutenu cette approche et se sont approprié un certain nombre des méthodologies et des outils développés dans le cadre du programme. Cette initiative a été introduite par l'OIT dans le cadre du programme pilote de promotion du travail décent. Elle est aujourd'hui soutenue par le Département pour le développement international du Royaume-Uni (DFID), en collaboration avec la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ – Allemagne). Des discussions sont en cours dans le but d'étendre ce programme pilote à un nombre beaucoup plus grand de districts.
- 119.** En Afrique du Sud, le Conseil métropolitain de Durban a mis sur pied un train de mesures visant à appuyer les travailleurs et opérateurs de l'économie informelle. Parmi les initiatives figurent le renforcement des capacités des organisations de l'économie informelle, un dialogue régulier avec leurs représentants sur des questions stratégiques; des zones de vente légalisées; des régimes d'octroi de licences assortis de mesures d'incitation telles que la formation; un appui aux travailleurs à domicile par l'application de taux et de tarifs de consommation d'eau différenciés pour les pauvres, le développement des infrastructures, l'accès aux marchés et le soutien aux entreprises. Le conseil fournit également un appui considérable à des secteurs particuliers de l'économie informelle. Un exemple notable en est le secteur des médecines traditionnelles. Pour appuyer cette industrie informelle potentiellement lucrative, Durban a doté des bâtiments de commerce et leurs infrastructures, a fourni une usine de traitement, une formation à des techniques de récolte durables et plusieurs pépinières. Le conseil a également investi dans la recherche et le développement ainsi que dans le soutien à la commercialisation afin d'attirer des acheteurs nationaux et étrangers.
- 120.** Aux Philippines, la ville de Naga, autrefois sclérosée, a réussi à se transformer en l'une des villes les plus dynamiques d'Asie, ce qu'attestent plusieurs prix décernés au niveau régional. La ville de Naga a mis en place des politiques visant à promouvoir l'investissement, à développer les entreprises, à protéger les travailleurs et à créer des emplois, qui illustrent la manière dont une ville peut élaborer un ensemble complet de politiques en matière d'emploi et de protection. Elle a conçu et exécuté sa stratégie au moyen d'un partenariat très solide avec les mandants par l'intermédiaire du conseil de développement de la ville, épaulé par une "ordonnance d'habilitation" qui énonce l'engagement de la municipalité en faveur du partage des responsabilités avec des groupes organisés. Cette ordonnance a donc établi le Conseil populaire de la ville de Naga qui est composé de plus d'une centaine d'organisations représentant 13 secteurs – entreprises, main-d'œuvre, pauvres des zones urbaines, femmes, personnes handicapées et jeunes. La manière dont la ville de Naga a établi des politiques globales et des partenariats actifs qui ont permis d'élaborer des politiques plus éclairées et ont donné naissance à une nouvelle culture de la gouvernance est exposée en détail dans la présentation.

V. La marche à suivre

- 121.** L'examen qui précède montre que les décideurs, les partenaires sociaux, les praticiens du développement, les universitaires et les chercheurs, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, font preuve d'un intérêt renouvelé pour l'innovation politique fondée sur des approches efficaces qui peuvent freiner le développement de l'informalité, et qu'ils agissent dans ce sens. Des bonnes pratiques et des approches

concrètes apparaissent dans divers domaines. Outre les initiatives lancées au niveau des pays, de nouvelles initiatives d'organisations internationales et régionales et de partenariats mondiaux naissants placent le débat stratégique sur l'informalité et la façon d'en sortir au cœur de leurs préoccupations.⁴⁰

- 122.** Cinq années se sont écoulées depuis que la Conférence internationale du Travail, dans sa résolution de 2002, a proposé un cadre élargi couvrant le travail indépendant, l'emploi salarié et les unités économiques, et celui-ci s'avère très utile pour cerner les réalités du terrain.
- 123.** L'examen qui précède montre aussi que l'Agenda du travail décent constitue un éventail global et intégré d'actions qui peuvent être adaptées à la diversité des situations et des contextes et à l'évolution rapide des marchés du travail. Le BIT a donné suite à cette résolution et a appuyé sa mise en oeuvre en intégrant les travaux sur l'économie informelle dans ses programmes mondiaux. Les années passant, il a également développé une masse de connaissances, de données d'expérience, d'outils et de stratégies à l'appui des domaines stratégiques examinés dans ce document.⁴¹ Depuis 2006, il a accentué ses efforts au moyen d'une Initiative focale sur l'économie informelle, en établissant des synergies entre les actions et en développant des partenariats.⁴²
- 124.** Le temps est venu à présent d'élargir ces partenariats, de mobiliser les ressources et de maintenir la dynamique créée par les engagements pris au niveau politique, en se concentrant prioritairement sur les domaines ci-après:
- *Soutien aux actions entreprises au niveau des pays:* l'économie informelle devient une priorité claire dans les programmes nationaux, y compris les programmes par pays de promotion du travail décent. L'inclusion de l'économie informelle dans la stratégie de croissance économique est un élément clé du développement national. Elle est également étroitement liée à l'agenda pour la réduction de la pauvreté, aux approches du développement fondées sur les droits et à l'environnement favorable à une mondialisation qui n'exclut personne. Les bonnes pratiques comme celles qui ont été examinées sont encore en cours d'élaboration au moyen de projets pilotes dotés d'un financement à court terme. L'étape suivante réalisable consiste à les étendre et les reproduire dans les politiques et les programmes principaux. De plus, il faut encourager et appuyer l'action intégrée visant les différents objectifs en matière de travail décent. En mobilisant des ressources et en renforçant les partenariats, surtout dans le contexte du partenariat actuel entre l'OIT et le PNUD et du programme « One UN », on peut développer la portée des activités actuelles.

⁴⁰ À titre d'exemple, on peut citer les récents programmes de recherche lancés par la Banque mondiale sur les bons et les mauvais emplois; l'initiative de l'Union africaine sur l'économie informelle. On peut citer également un autre exemple important, la Commission pour l'habilitation juridique des pauvres, établie en 2006 et présidée par Madeleine Albright et Hernando de Soto.

⁴¹ Voir la base de données sur les ressources de l'économie informelle: <http://www.ilo.org/dyn/dwresources/dwbrowse.home>.

⁴² Lancée en 2006 par le Directeur général, l'Initiative focale sur l'économie informelle est cogérée par le Secteur de l'emploi et le Secteur de la protection sociale et bénéficie de contributions des unités techniques et des unités sur le terrain. Les principaux éléments de l'Initiative sont exposés dans l'annexe.

- **Identification, documentation et diffusion systématiques des bonnes pratiques:** il faut que le processus engagé lors de la préparation du colloque se poursuive au moyen de partenariats aux niveaux national, régional et interrégional, et que des moyens efficaces de partager les données d'expérience soient mis en place pour faire fond sur les connaissances acquises. Les réseaux de données relatives au travail décent actuellement étudiés en Asie et en Afrique ont déterminé que l'économie informelle constituait l'un des thèmes essentiels. Il faut étudier les moyens de soutenir les échanges interrégionaux.
- **Analyse empirique, travaux de recherche et campagnes de sensibilisation** concernant les éléments essentiels du débat politique, notamment l'environnement réglementaire et l'informalité du point de vue du travail décent, la définition et la promotion d'un seuil social, les causes profondes et la dynamique de la formalité et de l'informalité, et la place respective des hommes et des femmes.
- **Cartographie et mesure de l'économie informelle par l'utilisation de méthodologies comparables:** À la suite de la résolution de 2002, le BIT a élaboré un cadre conceptuel concernant l'emploi dans l'économie informelle fondé sur des définitions statistiques convenues au plan international qui rassemble les deux aspects de l'informalisation: l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel⁴³ et qui propose des conseils et une formation à son utilisation. Les deux aspects de ces travaux, à savoir les développements méthodologiques et le renforcement des capacités doivent être poursuivis et développés pour mieux tracer la voie à suivre et surveiller les réalisations par des données et des informations fiables.

⁴³ L'emploi informel englobe les travailleurs établis à leur propre compte et les employeurs dans leurs propres entreprises du secteur informel, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, les membres de coopératives de producteurs informels, les employés qui ont des emplois informels, et les travailleurs indépendants qui produisent des biens exclusivement destinés à leur propre usage. Pour une analyse plus détaillée, voir R. Hussmanns: *Measuring the informal economy: From employment in the informal sector to informal employment*, Département de l'intégration des politiques et des statistiques, document de travail n° 53, BIT, Genève, 2004.

Annexe: L'Initiative focale sur l'économie informelle*

Priorité	Produit	Description
<p>1. Développement et mise en commun des connaissances</p> <p>1.1 Analyse et suivi Evolution et tendances de l'informalisation du travail et des marchés du travail</p> <p>1.2 Examen des bonnes pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expériences nationales • Secteurs/activités 	<p>Résultats de recherche et publications</p> <p>Approche intégrée par secteur/activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche et analyse de la dynamique formalisation/informalisation dans différentes régions, suivi de l'évolution et des tendances dans le contexte de la concurrence et de la production mondiales ▪ Compilation de bonnes pratiques dans le cadre des quatre objectifs stratégiques en matière de travail décent ▪ Etablissement de réseaux avec d'autres organisations et groupes de recherche ▪ Débat politique et échange de vues
<p>2. Evaluation et intégration des outils du BIT à l'appui des objectifs de l'économie informelle dans les PPTD</p>	<p>Lecteur consolidé et intégré de notes d'orientation et modules d'outils</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répertoire de tous les outils du BIT pertinents pour la question de l'économie informelle ▪ Evaluation des outils existants et intégration de ces outils dans un module global ▪ Elaboration/adaptation de nouveaux outils en fonction des besoins ▪ Diffusion du module intégré
<p>3. Appui aux PPTD</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Notes d'orientation ▪ Application d'outils ▪ Activités de coopération technique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui aux priorités politiques de l'économie informelle dans les PPTD ▪ Promotion d'approches intégrées pour le passage du secteur informel au secteur formel ▪ Renforcement et intégration des initiatives existantes ▪ Programmes par pays (en fonction des fonds disponibles pour la coopération technique)
<p>4. Dialogue politique</p>	<p><i>Colloque interrégional sur l'économie informelle: permettre une transition vers la formalisation (27-29 novembre 2007)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussion tripartite sur les politiques et les pratiques novatrices propres à faciliter la transition vers le secteur formel. Les résultats de l'Initiative focale sur l'économie informelle constitueront une base de travail pour le colloque
<p>5. Organisation et tripartisme</p>	<p>Examens des bonnes pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documentation et diffusion des bonnes pratiques par les organisations d'employeurs et de travailleurs, y compris le travail sur les coopératives ▪ Analyse du rôle et de la portée du dialogue tripartite dans l'économie informelle

6. Mesure et collecte de données	Tableau statistique actualisé	<ul style="list-style-type: none">▪ Mise à jour de la publication 2002 du BIT intitulée <i>Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture</i> en fonction des nouvelles données disponibles dans les pays▪ Note sur diverses méthodes permettant d'estimer la portée de l'économie informelle▪ Questionnaire d'évaluation des déficits de travail décent
----------------------------------	-------------------------------	--

* L'Initiative focale sur l'économie informelle est mise en oeuvre au cours de l'exercice biennal 2006-2007 grâce à des fonds provenant du budget ordinaire de l'OIT. Elle est coadministrée par les secteurs de l'emploi et de la protection sociale avec la participation et les contributions des secteurs I et IV et des unités sur le terrain. Le tableau ci-dessus signale les principales activités engagées au titre de l'initiative focale. Un plan de travail plus détaillé est en cours d'établissement.